



**RAPPORT
D'ACTIVITÉS
2023**

SOMMAIRE

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Laurent Naudy, directeur de l'ATD11
Coordination et rédaction :
services de l'ATD11
MISE EN PAGE : A. Bellot
CRÉDITS PHOTOS :
Dessein de Ville/Gaixieu/Equation/
BASTIMPRESSION en 550 exemplaires par
l'Imprimerie départementale de l'Aude

1	LE MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
2	L'AGENCE	4
	Ses statuts	4
	Le principe d'adhésion	4
	Sa gouvernance	4
	Les organes de gouvernance	5
	Composition du conseil d'administration	5
	Les réunions de gouvernance	6
	L'assemblée générale	6
	Le conseil d'administration	6
	Les membres	7
	Cartes des communes adhérentes	8
3	LES RESSOURCES HUMAINES	9
	L'organisation opérationnelle	9
	La formation	9
4	LES MISSIONS	10
	L'ATD 11	10
	Les prestations gratuites	11
	Les prestations payantes	11
5	L'ACTIVITÉ	12
	Ses interventions gratuites	12
	Saisine juridique	12
	Ses interventions payantes	13
	Répartition des commandes par domaine	13
	Modalités d'intervention	13
	Pôle eau et assainissement	14
	La défense extérieure contre l'incendie	14
	Concession / délégation de service public (DSP)	14
	Assistance technique à l'exploitation	15
	Interventions du pôle eau et assainissement	15
	Témoignages	16
	Pôle voirie, ouvrages d'art et aménagements des espaces publics ...	28
	Les ouvrages d'art	28
	Les interventions du pôle ouvrage d'arts	29
	La voirie et l'aménagement des espaces publics	29
	Témoignages	30
	Pôle bâtiment	38
	Intervention du pôle bâtiment	39
	Qu'est-ce que la programmation ?	39
	Témoignages	40
6	LES FINANCES	44
	Ses recettes	44
	Ses dépenses	45
	Son résultat	45
	Ses évolutions	46
7	L'ACTUALITÉ	48
	Salon des communes et des territoires de l'Aude	49
	Enquête de satisfaction	50
	La centrale d'achats	50
	Partenariats	52
8	ANNEXES	55
	Liste des adhérents à l'ATD11 en 2023	55
	Annuaire des services	58

1

Le mot de la présidente



L'année 2023 a été marquée par des avancées significatives et des consolidations essentielles au sein de notre agence. Ainsi, pour pouvoir accompagner au mieux les communautés de communes qui ont pris la compétence eau ou qui se préparent à la prendre à l'horizon 2026, nous avons continué à renforcer notre équipe dans ce domaine. Ces efforts visent à garantir une expertise et une efficacité accrues dans nos interventions en partenariat avec les équipes en place (techniciens, ingénieurs et administratifs) dans ces collectivités.

En 2023, nous avons également pris une orientation importante en adhérant au CEREMA. Cette collaboration nous permet de bénéficier d'un accompagnement précieux sur des expertises que nous n'avons pas. Je prendrai pour exemple les projets initiés par le programme national ponts. Grâce à cette synergie, nous offrons désormais un soutien technique efficace, répondant aux exigences et aux défis de nos territoires.

Bien que le Département fasse face à des contraintes budgétaires importantes, nous avons également pris la décision d'augmenter sa cotisation de 80 à 150 000 €. Cet engagement vise à maintenir les tarifs d'adhésion des communes et intercommunalités inchangés, afin de ne pas alourdir davantage leurs dépenses obligatoires. Nous espérons ainsi continuer à proposer des services de qualité tout en respectant les réalités financières de chacun.

Par ailleurs, et dans la mesure où il devient évident que la maintenance et la rénovation des bâtiments vont être des enjeux croissants, nous réfléchissons aux modalités et moyens que nous devrions mettre en place pour être plus présents auprès des petites collectivités dans ce type d'opérations.

Plus que jamais, nous restons mobilisés et résolus à accompagner la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux.

« Bras armé » de l'ingénierie publique locale dans le département, l'ATD11 a été construite pour être un facilitateur et un levier pour les projets de ses adhérents par son positionnement en assistance en maîtrise d'ouvrage (AMO) au carrefour des stratégies de soutien à l'économie locale et à la transition écologique.

Continuons à travailler main dans la main avec les autres acteurs de l'ingénierie qu'ils soient publics (CAUE, SMMAR, SYADEN, ...) ou privés (maîtres d'oeuvres, architectes, BET) pour le développement et le bien-être de nos territoires.

Comptez sur moi ainsi que sur la mobilisation de nos équipes pour répondre au mieux à l'évolution de vos besoins.

Hélène Sandagné
Présidente de l'ATD11 Présidente du Conseil départemental

L'agence technique départementale

SES STATUTS

L'Agence technique départementale de l'Aude (ATD11) est un établissement public administratif (EPA) dont les services rendus à ses adhérents s'assimilent à des prestations intégrées, ou in house, selon les principes applicables à une quasi-régie sans mise en concurrence dans les domaines suivants :

-  **Assainissement**
-  **Bâtiment**
-  **Eau potable**
-  **Voirie et réseaux**
-  **Ouvrages d'art**
-  **Petits aménagements et équipements publics**
-  **Aménagements qualitatifs et sécuritaires des espaces publics**

Structurée depuis 2019 en centrale d'achat, l'offre proposée par l'agence a pour objectif de simplifier et encadrer les procédures d'achat public, notamment des petites communes. En jouant le rôle d'intermédiaire, l'ATD11 peut proposer aux communes qui le souhaitent de recourir aux marchés publics préalablement établis par la centrale d'achat (accords-cadres) dans ses domaines d'intervention.

LE PRINCIPE D'ADHÉSION

Pour rappel, les collectivités, les intercommunalités, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de l'Aude adhèrent librement par délibération et sont redevables d'une cotisation. Le Département de l'Aude est un membre statutaire de l'ATD11.

SA GOUVERNANCE

L'ATD11 dispose de trois organes de gouvernance :

- **la Présidente du Conseil départemental qui est, de plein droit, la Présidente de l'ATD11**
- **une Assemblée générale qui comprend un représentant de chaque adhérent**
- **un Conseil d'administration qui est composé de trois collèges :**
 - 1^{er} collège : 10 représentants du Conseil départemental.
 - 2^e collège : 10 représentants des communes
 - 3^e collège : 4 représentants des intercommunalités et des autres EPCI.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2023



Assemblée générale du 23 janvier 2024.

COLLÈGE DÉPARTEMENTAL

Hélène Sandagné
Présidente ATD11 /
Présidente du Conseil départemental

Hervé Baro
Vice-Président
du Conseil départemental
Conseiller départemental
du canton Les Corbières

Tamara Rivel
Vice-Présidente
du Conseil départemental
Conseillère départementale
du canton de Carcassonne 2

Sébastien Gasparini
Vice-Président
du Conseil départemental
Conseiller départemental
du canton Le Lézignanais

Didier Aldebert
Conseiller départemental du canton
Les basses plaines de l'Aude

Caroline Cathala
Conseillère départementale
du canton La Montagne d'Alaric

Kattalin Fortuné
Conseillère départementale
du canton Les Corbières

Thierry Lécina
Conseiller départemental
du canton de Carcassonne 2

Henri Martin
Conseiller départemental
du canton Les Corbières Méditerranée

Magali Vergnes
Conseillère départementale
du canton de Narbonne 1

COLLÈGE COMMUNAL

Philippe Andrieu
Vice-président ATD11 /
Maire de Cépie

Bruno Texier
Maire de Portel des Corbières

Patrick Maugard
Maire de Castelnau-d'Albret

Bernard Yagues
Maire de Rieux Minervois

Joël Hernandez
Maire de Saint-Nazaire

Anthony Chanaud
Maire de Val du Faby

Roland Quincey
Maire de Saint-Pierre des Champs

Christiane Gros
Maire de Trassanel

Serge Serrano
Maire de Carliplà

Bruno Giacomet
Maire de Villemoustaussou

COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS ET AUTRES EPCI

Jacques Galy
Délégué de la
Communauté de communes
Pyrénées audoises

Jean-Claude Montlaur
Délégué de la
Communauté de communes
région Lézignanaise, Corbières,
Minervois

Régis Banquet
Président de
Carcassonne agglomération

Isabelle Siau
Déléguée de la
Communauté de communes
Castelnau-d'Albret Lauragais audois

LES RÉUNIONS DE GOUVERNANCE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Deux assemblées générales se sont tenues aux dates suivantes :

● 9 janvier 2023 – Assemblée générale Ordinaire

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 septembre 2022
- Décision modificative N°2 au budget primitif 2022
- Débat d'orientations budgétaires 2023
- Approbation des nouvelles demandes d'adhésion
- Informations et questions diverses

● 6 mars 2023 – Assemblée Générale Extraordinaire

- Modifications statutaires
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 9 janvier 2023
- Approbation du Compte Financier Unique 2022
- Affectation du résultat 2022
- Subvention 2023 au COS
- Adhésion au CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)
- Vote du Budget prévisionnel 2023
- Informations et questions diverses

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un conseil d'administration a eu lieu le :

● 16 mars 2023

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 4 juillet 2022
- Modification du règlement relatif à l'organisation du temps de travail, congés et compte-épargne-temps
- Création d'un poste de chargé d'opérations eau et assainissement
- Création d'un poste d'assistant administratif
- Adoption du tableau des emplois
- Mise à disposition d'un agent au profit de l'ATD
- Adhésion au service de médiation préalable obligatoire du Centre de Gestion de l'Aude
- Informations et questions diverses



LES MEMBRES

À la fin de l'année 2023, l'Agence technique départementale dénombrait 409 adhérents dont 393 communes, 15 EPCI et syndicats, et le Département de l'Aude :

Nombre d'habitants	Nombre de communes audoises	Nombre de communes adhérentes						
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	%
- de 200 hab.	197	162	164	166	173	176	178	90
Entre 201 et 500 hab.	95	83	80	83	89	89	90	95
Entre 501 et 1000 hab.	65	56	59	60	61	64	64	98
Entre 1001 et 5000 hab.	66	48	48	48	53	54	55	83
+ de 5000 hab.	110	5	5	6	6	6	6	60
TOTAL	433	354	356	363	382	389	393	91

Détail des adhésions des communes par tranches de population
(source INSEE : population municipale)

CARTE DES COMMUNES ADHÉRENTES AU 31 DÉCEMBRE 2023



8
syndicats de
communes
adhèrent à
l'ATD11

6/6
communautés
de communes
adhèrent à l'ATD11

393 / 433
communes
audioises
adhèrent à l'ATD11

91 %
des communes
adhèrent à l'ATD11

3

Les ressources humaines de l'ATD

L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

L'équipe 2023 de l'ATD11 est établie à douze agents permanents et un étudiant alternant :

> 3 agents en support dédiés à la gestion de la structure (un directeur, une assistante de direction et une assistante administrative)

> 10 profils opérationnels dédiés aux interventions techniques dont :

- 5 agents sur le pôle eau et assainissement
- 3 agents sur le pôle bâtiment
- 2 agents sur le pôle espaces publics

Le Département poursuit son soutien à l'Agence technique par une mise à disposition d'équipements et de services. L'équipe ATD bénéficie ainsi de l'appui du personnel départemental notamment dans les thématiques suivantes : voirie, ouvrages d'art, marchés publics, juridique, hydraulique, eau et assainissement.

LA FORMATION

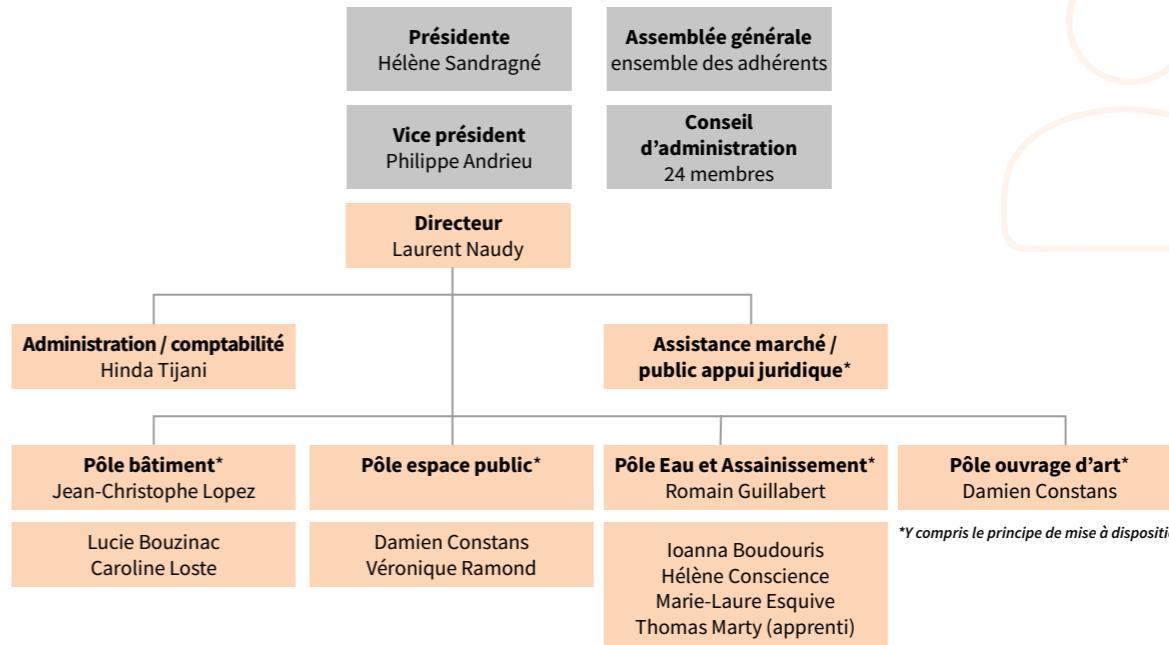
Pour des compétences actualisées aux nouvelles réglementations et dans une démarche de connaissance professionnelle continue, les agents de l'Agence technique ont bénéficié des formations suivantes, au cours de l'année 2023 :

> Centre de formation Oieau

Dimensionnement des réseaux d'eau potable

> CNFPT

De la STEP à la STARR : le traitement des eaux usées en pleine mutation pour revaloriser les ressources



4

Les missions de l'ATD

L'ATD11

L'ATD11 est un établissement public administratif dont l'objet est d'apporter aux collectivités et aux EPCI du Département, qui le demandent, une assistance pour réaliser ou faire réaliser leurs études ou travaux dans les domaines suivants :

- > Assainissement
- > Bâtiment
- > Eau potable
- > Voirie et réseaux
- > Ouvrages d'art
- > Petits aménagements et équipements publics
- > Aménagements qualitatifs et sécuritaires des espaces publics

L'ATD11 est un outil de mutualisation technique, d'aide à la décision et à la conduite de la mise en œuvre de vos projets.

LES INTERVENTIONS DE L'ATD11

Les interventions de l'ATD11 sont dites in house ou prestations intégrées et ne nécessitent donc pas de mise en concurrence préalable. L'ATD11 est un service technique en quasi régie qui opère ponctuellement dans le prolongement des services techniques internes aux collectivités. L'Agence intervient à la carte en fonction des besoins et pour aider les maîtres d'œuvre à remplir leurs obligations. Les communes et EPCI bénéficient ainsi de compétences et d'expertises techniques ponctuelles prenant en compte la spécificité de leur projet, comme si elles faisaient appel à leurs propres services.

L'assistance à maîtrise d'œuvre (AMO) est le cœur de métier de l'Agence, en particulier en phase pré-opérationnelle. Son intervention en amont, préalable à toute passation de contrats, garantit le respect de la législation en vigueur et la qualité de la réponse technique apportée.

En effet, le Code de la commande publique (livre IV), ex loi Mop, prévoit les attributions du maître d'œuvre. Ainsi, il appartient au maître d'œuvre, après s'être assuré de la **faisabilité** et de l'**opportunité** de l'opération envisagée, d'en déterminer la localisation, d'en définir le programme, d'en arrêter l'**enveloppe financière** prévisionnelle, d'en assurer le financement, de **choisir le processus** selon lequel l'ouvrage sera réalisé et de conclure, avec les maîtres d'œuvre et entrepreneurs qu'il choisit, les contrats ayant pour objet les études et l'exécution des travaux.

Aussi, afin de répondre au mieux au Code de la commande publique, pour la détermination de la faisabilité et de l'opportunité, nous vous proposons l'élaboration de notes techniques, juridiques et financières ainsi que la réalisation de **programmes fonctionnels** nécessaires, quant à eux, pour un recrutement efficient d'un maître d'œuvre. Nos prestations peuvent inclure un accompagnement technique et juridique durant la phase d'études de maîtrise d'œuvre jusqu'au lancement des travaux. L'Agence n'assure habituellement pas la maîtrise d'œuvre (MOE) mais elle peut être présente jusqu'à la réception de l'ouvrage.

CONCESSION / DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS

(DSP) pour l'alimentation en eau potable, l'assainissement collectif, autres services publics...

ASSISTANCE TECHNIQUE RÉGLEMENTAIRE pour les stations d'épuration (STEP) pour les collectivités non éligibles aux prestations du Département et recherche de fuites.



LES PRESTATIONS GRATUITES

Conseils juridiques, financiers, administratifs dans les domaines d'intervention de l'ATD11.

LES PRESTATIONS PAYANTES

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) :

réalisation de pré-programmes et de programmes de travaux (notes techniques, plans schématiques, estimations sommaires, plannings directeurs), assistance aux montages de dossiers de subvention, à la consultation de prestataires dans les domaines suivants :

- > assainissement (stations d'épuration, réseaux...)
- > bâtiment (construction, réhabilitation)
- > eau potable (stockages, traitements, réseaux...)
- > voirie (aménagements traverses d'agglomérations, voies communales existantes, espaces publics...)
- > ouvrages d'art AMO, MOE et surveillance (ponts, murs de soutènement...)

5

L'activité de l'ATD

SES INTERVENTIONS GRATUITES

Les agents de l'ATD11 continuent à intervenir gratuitement tout au long de l'année pour des prestations de conseil technique, juridique ou financier, qui n'ont pas fait l'objet de conventions d'intervention. C'est notamment le cas des prestations très courtes ou qui ne nécessitent pas de production de documents.

Pour effectuer vos demandes sur des questions juridiques concernant nos périmètres d'interventions (voirie, bâtiment, ouvrages d'art, eau et assainissement), vous pouvez nous saisir en envoyant un mail en fournissant le plus de détails relatifs à votre demande à l'adresse suivante :
→ assistance.juridique@atd11.fr
À titre indicatif, le délai de réponse est d'un mois sauf s'il y a urgence.
Dans ce cas, il convient de le justifier.

SES INTERVENTIONS PAYANTES

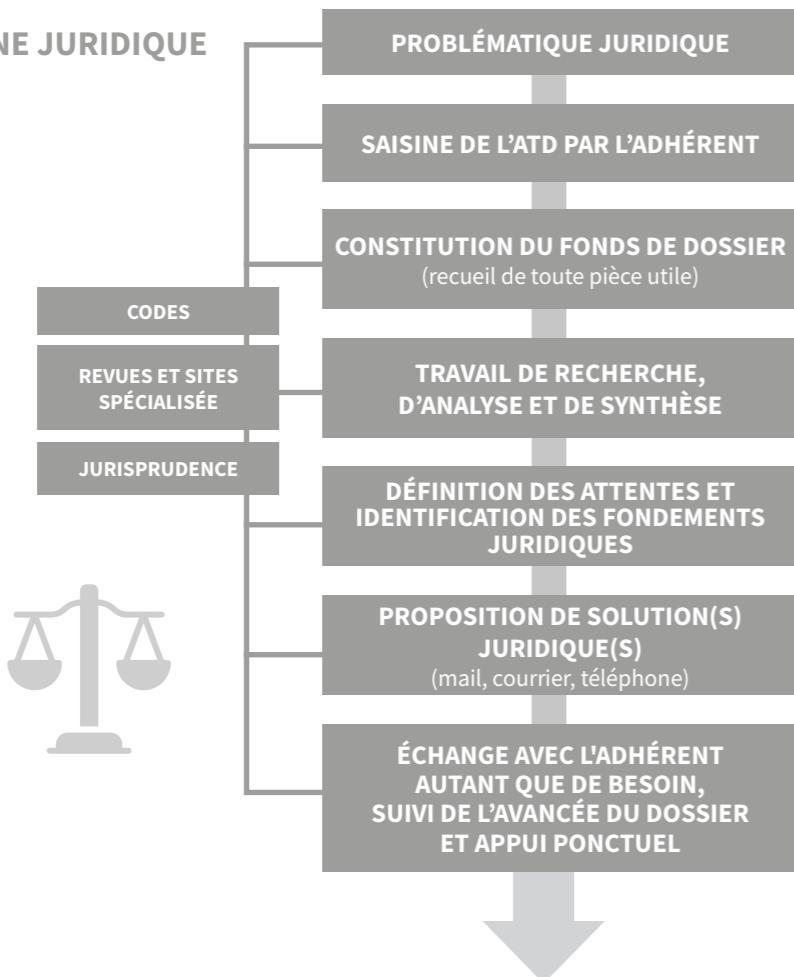
RÉPARTITION DES COMMANDES PAR DOMAINE DEPUIS LA CRÉATION DE L'ATD



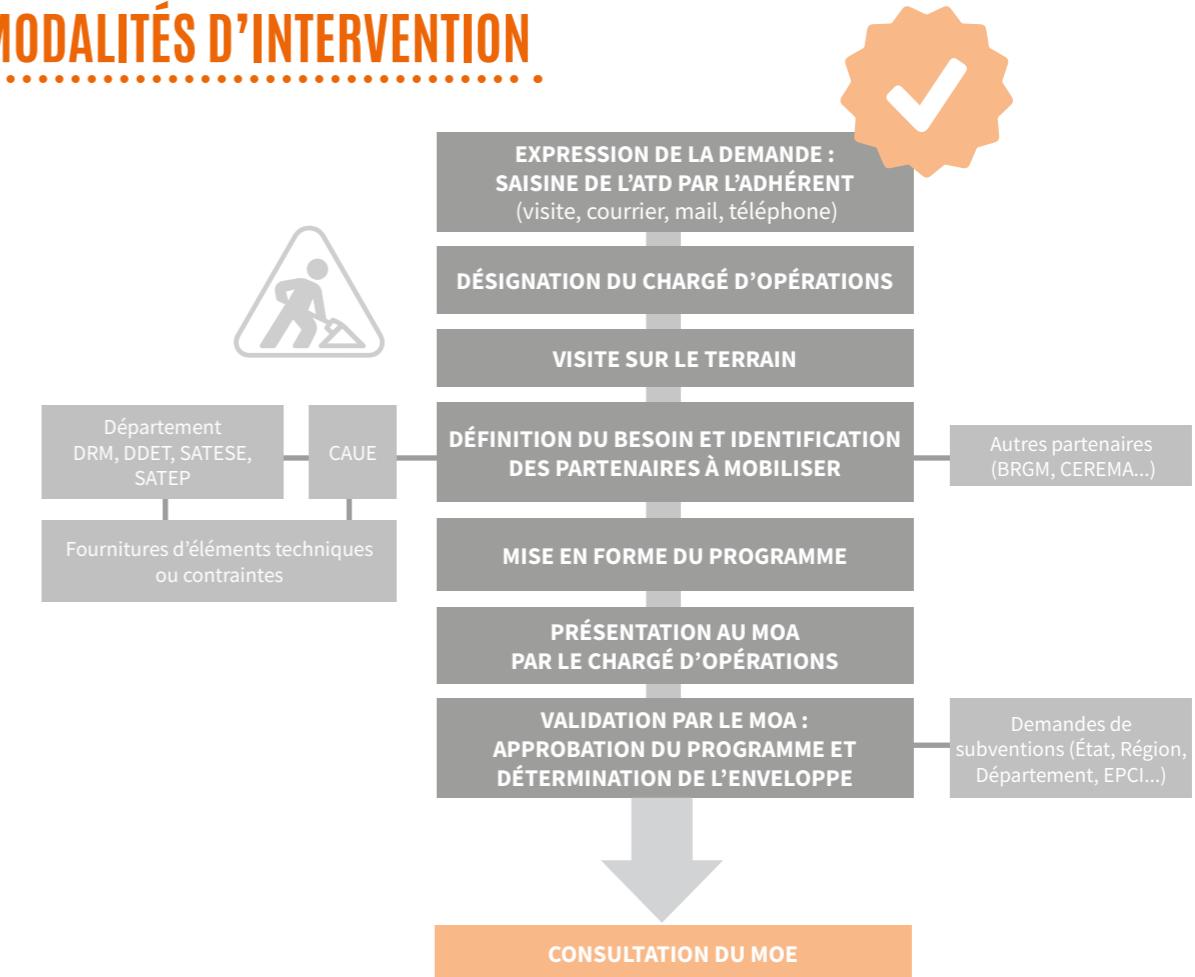
L'accroissement de l'activité se poursuit et s'illustre par 163 nouvelles commandes en 2023.

DOMAINE	NOMBRE DE CONVENTIONS SIGNÉES								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Eau et assainissement	32	32	32	41	15	26	30	24	50
Délégation de service public	8	11	3	3	4	6	5	4	7
Défense extérieure contre l'incendie	-	-	-	-	4	10	7	17	14
Voirie	66	74	69	42	59	51	48	47	47
Ouvrages d'art - AMO	6	6	5	11	17	6	5	4	5
Ouvrages d'art - surveillance	1	2	2	0	11	7	1	-	5
Ouvrage d'art - Maitrise d'œuvre	-	-	-	-	-	-	-	5	1
Bâtiment	-	-	-	32	16	12	31	40	34
TOTAL	113	125	111	129	126	118	127	141	163

SAISINE JURIDIQUE



MODALITÉS D'INTERVENTION



PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT

L'ATD11 peut intervenir en assistance à maîtrise d'ouvrage pour toute mission relative à l'eau potable et à l'assainissement (eaux usées, eaux pluviales...).

Nous mettons nos compétences en matière d'eau et d'assainissement à la disposition de nos adhérents pour leur apporter des conseils sur des problèmes d'ordre technique, administratif et financier.

LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Avec le soutien d'un étudiant alternant recruté courant 2021, pour une durée de deux ans, l'ATD11 a pu proposer à ses adhérents l'établissement d'un schéma communal de Défense extérieure contre l'incendie (DECI).

Introduite par l'article R. 2225-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette obligation vise à doter les communes d'un outil de programmation qui a pour but de proposer des solutions concrètes afin de couvrir et de sécuriser l'intégralité de votre territoire, par l'intermédiaire de points d'eau incendie.

Une fois l'analyse des risques établie, notre équipe procède à la recherche de solutions les plus adaptées et à leur chiffrage financier pour subvenir aux besoins en eau des services de secours lors d'une intervention.

Parmi ces propositions, plusieurs scénarios sont possibles :

- L'installation d'un nouveau poteau incendie sur le réseau d'eau potable
- L'installation d'une bouche incendie sur le réseau d'eau potable
- La pose d'une bâche souple de 30, 60, 120 ou 240 m³
- La pose d'un poteau d'aspiration sur une retenue d'eau (lac collinaire, bassin etc...)

Une programmation hiérarchisée des investissements, suivant plusieurs niveaux de priorité et du risque à couvrir, pourra être décidée par la commune.

CONCESSION / DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernent aussi bien le contrôle d'un contrat en cours que la procédure de passation de nouveaux contrats de concession.

L'appui technique et réglementaire de l'ATD11 a donc vocation à :

- Faciliter le déroulement de la procédure dans le respect d'un planning préétabli
- Assurer une mise en concurrence optimisée et conforme à la réglementation
- Constituer un interlocuteur impartial défendant les intérêts du service public, objet de la délégation
- Garantir l'obtention du meilleur parti pour les usagers grâce à une négociation bien menée.

Avec la prise de la compétence eau par certaines communautés de communes, notre accompagnement se poursuit à l'échelle intercommunale pour la renégociation de concessions arrivant à échéance. L'objectif reste identique : améliorer l'équilibre économique et la qualité des services par des contrôles tout au long des contrats.

De plus, la réalisation d'un schéma (alimentation en eau potable, assainissement, etc.) constitue un prérequis préalable à la définition d'un projet mais également une exigence nécessaire à l'attribution de subventions, notamment par l'agence de l'eau.



ASSISTANCE TECHNIQUE À L'EXPLOITATION

L'ATD propose aussi des prestations d'assistances techniques aux communes non éligibles à l'assistance technique du Département (Satese, Satep). Du fait de leur adhésion, les collectivités concernées peuvent bénéficier d'une assistance pour :

- la surveillance des stations d'épurations (en régie ou en délégation)
- la recherche de fuites

En 2023, le service de l'eau et de l'assainissement du Département est intervenu pour plus de 2 700 h.

INTERVENTIONS DU PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT PAR DOMAINES EN AMO PROJET :

DOMAINES	NOMBRE DE COMMANDES SIGNÉES									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Assainissement	11	10	16	12	10	14	14	11	25	
Eau et assainissement	3	7	4	8	3	5	6	6	5	
Eau potable	18	15	12	7	2	7	10	7	20	
DSP	8	11	3	3	4	6	5	4	7	
DECI	-	-	-	11	4	10	7	17	14	
Divers	-	-	-	4	-	-	-	-	-	
TOTAL	40	43	35	44	23	42	42	45	71	





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MONTAGNE NOIRE

Accompagnement au transfert des compétences eau et assainissement

**"L'ATD est un tiers neutre
qui peut mieux faire
passer les messages."**

Ludovic Saxe, directeur de la Communauté de communes de la Montagne Noire



LE CONTEXTE

Le transfert de compétence eau et assainissement qui deviendra effectif au 1^{er} janvier 2026 avait été reporté une première fois en 2018. Nous y avons donc travaillé, dès cette époque, en demandant à un bureau d'études de faire l'analyse des infrastructures du territoire et de leur mode de gestion. La réflexion a été mise ensuite en stand-by pendant quelques années avant que nous la reprenions en 2022/2023. Sur 22 communes, 3 pour l'eau potable et 2 pour l'assainissement sont en délégation de service public.

En 2023, nous ne voulions pas repartir de zéro. C'est pour cela que nous avons fait appel à l'ATD afin d'actualiser ces chiffres et de nous accompagner dans le travail à conduire avec les élus des communes sur ce transfert.

Le contact a été pris dès 2022.

LES TRAVAUX

L'ATD a mené le travail afin d'actualiser et compléter le diagnostic du bureau d'études dès février 2023 et a fait son compte-rendu en fin d'année. Rien n'avait vraiment changé pour les modes de gestion et sur les infrastructures, les communes avaient fait quelques travaux. Nous avons aussi défini avec l'ATD la méthode de travail à suivre jusqu'au transfert. Nous avons constitué un groupe de travail d'élus communautaires, composé de huit membres, et nous avons fixé un calendrier d'ateliers, mis en place et animés par l'ATD, pour tous les élus et les conseillers communautaires. Le premier a eu lieu au premier semestre 2023 sur le thème des "modes de gestion". Nous ne voulions pas d'une réunion où l'on présenterait une vision. Au cours de cet atelier, l'ATD a envisagé plusieurs scénarios et a apporté des arguments pour dire celles qui étaient plus viables et plus adaptées à notre situation. Tout le monde a ainsi eu les mêmes informations même si chaque commune souhaite garder son modèle. Le prochain atelier portera sur "l'aspect financier et la tarification de l'eau" en fin d'année. Nous allons aussi monter un budget dès 2024 comme si nous étions en 2026 pour déterminer quelles doivent être les recettes pour assurer les missions. Nous aurons des réunions avec les secrétaires de mairie sur l'aspect administratif. Des arrêtés de mise à disposition des biens devront être pris. Nous allons aussi travailler sur les fichiers des abonnés, la gestion des non-valeurs (factures non recouvrées)

L'ATD

L'avantage avec ce travail accompagné par l'ATD, c'est que quelqu'un de l'extérieur à la communauté de communes amène son expérience dans le domaine. L'ATD est un tiers neutre qui a pu donner des exemples et cela peut mieux faire passer les messages et désacraliser un petit peu le sujet. C'est du pur conseil désintéressé et cela sécurise les participants. Le bilan de cet accompagnement est particulièrement positif. Nous n'avons pas forcément de compétence eau et assainissement. Nous ne sommes pas des techniciens, ce qui rend les choses plus compliquées. L'ATD apporte ses compétences techniques et assure le suivi et possède une vraie expérience dans le domaine. Elle accompagne déjà des communes de la communauté dans la rédaction de schémas directeurs, aide à négocier les prix... Ils nous ont bien conseillés et sans eux nous nous serions peut-être trompés.

l'exercice intercommunal des compétences. À la demande de la commission d'élus de la CCMN chargée du transfert, cette mission est élargie pour intégrer une analyse de la situation financière des services d'eau potable et d'assainissement des communes. En effet, il s'agit d'apporter de la transparence sur les enjeux financiers qui occupent une place prépondérante dans les préoccupations et discours des élus dans le cadre de ce transfert.

ACCOMPAGNEMENT ATD

L'accompagnement se décline de la manière suivante sur l'année 2023 :

● Concertation :

- Mars 2023 : lancement de l'accompagnement
- Mai – juillet 2023 : Rencontre par l'ATD11 des élus de chaque commune de manière individuelle pour aborder les enjeux/ obstacles et opportunités du transfert
- Décembre 2023 : organisation d'un atelier sur l'organisation future de la compétence
- (à venir en 2024 : atelier sur les aspects financiers)

● État des lieux synthétique des compétences eau potable et assainissement :

- Septembre 2023 : Rapport d'état des lieux des compétences et analyse des enjeux – notamment financiers - du transfert

● Aide à la décision :

- Animation ponctuelle de réunions du comité Eau de la CCMN
- Échanges avec les élus / DG en charge de ce projet

DÉROULEMENT DE L'ATELIER DU 12 DÉCEMBRE 2023

● Présentation par l'ATD11 des enjeux sur les aspects organisationnels du transfert

● Organisation d'ateliers-débats ayant pour objectif de permettre une prise de décision concertée des élus sur les thèmes suivants :

- Mode de gestion : après examen des avantages/ inconvénients des modes de gestion, les élus optent pour un statut quo, à savoir maintien des modes de gestion actuels
- Brain-storming sur les contours d'un service d'eau potable et d'assainissement
- Préfiguration de l'organisation à venir : les élus sont invités à réfléchir par sous-groupe à la manière d'organiser chaque mission du service. Ils ont la possibilité de s'exprimer individuellement en « votant » sur une maquette d'organisation des compétences.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PIÈGE LAURAGAIS MALEPÈRE

Procédure de délégation de service public

"L'ATD sait aller dans le détail et peut révéler dans les contrats des aspects leur semblant à renégocier."

Aude Quentin, directrice des services techniques de la CCPLM



LE PROJET

Le point de départ de ce dossier est la prise de compétence eau et assainissement en 2018 par la CCPLM. Nous avons débuté le travail par un audit pour faire le point sur tous les services afin de définir nos stratégies sur les modes de gestion. Un certain nombre de contrats de délégation de service public arrivaient à échéance entre 2022 et 2024. Nous avons donc fait appel à l'ATD, non seulement, pour la partie définition de la stratégie d'organisation des services, mais aussi dans la définition des caractéristiques contractuelles.

L'ACCOMPAGNEMENT

Nous avons d'abord déterminé une stratégie à moyen terme pour les contrats qui arrivaient à échéance en fin d'année dernière. Nous avons fait une consultation spécifique pour ces contrats eau et assainissement. La deuxième série de contrats pour l'eau uniquement arriveront à échéance le 31 décembre 2024. Le travail de l'ATD a porté de la rédaction des contrats au suivi de la procédure de consultation jusqu'à la prise d'effet du contrat. Concrètement, ils ont établi le dossier de consultation des entreprises, ils ont animé les commissions de DSP. L'ATD a, par exemple, organisé des groupes de travail avec les élus des communes concernées afin de définir les caractéristiques des futurs contrats. Ils nous ont enfin accompagnés dans l'analyse des offres et dans la partie négociation.

L'ATD

La communauté de communes Piège Lauragais Malepère possède une petite équipe avec des moyens à la taille de ce territoire. L'ATD a parfaitement complété le travail de nos agents. Ils possèdent une expérience que nous ne possédons qu'en partie. L'ATD sait aller dans le détail et peut révéler des aspects des contrats leur semblant à renégocier, à mieux équilibrer le rapport coût/risque. Leur apport permet d'obtenir des gains potentiels pour les abonnés que nous n'aurions pas pu aller chercher seul. Je fais beaucoup appel à l'ATD notamment sur des constructions de stations d'épuration où l'agence possède une vraie expertise. Ils nous ont aussi accompagnés sur des demandes de subventions en assistance à maîtrise d'ouvrage ou sur des travaux concernant des ouvrages d'art comme des ponts.

CONTEXTE & ÉTAT DES LIEUX

La CCPLM a pris les compétences « eau potable » et « assainissement collectif » au 1^{er} Janvier 2018.

Du fait d'une convergence d'échéances de nombreux contrats de délégation de services entre 2022 et 2024, avec l'assistance de l'ATD11, les élus ont établi un calendrier visant au regroupement des services concernés au sein d'une régie et de 3 contrats pour en améliorer le suivi par les services, de promouvoir la concurrence et d'homogénéiser les niveaux des différents services.

ACCOMPAGNEMENT ATD

- Outre l'accompagnement préalable pour la définition de la stratégie d'organisation des services et de regroupement contractuel, **l'ATD a accompagné la CCPLM pour la procédure de délégation des services publics de l'eau potable et d'assainissement** pour une prise d'effet des contrats au 1^{er} juillet 2023.

La procédure s'est déroulée entre septembre 2022 et juillet 2023.

• L'accompagnement de l'ATD a porté sur :

➤ La définition des caractéristiques contractuelles par l'animation d'un groupe de travail d'élus des communes concernées

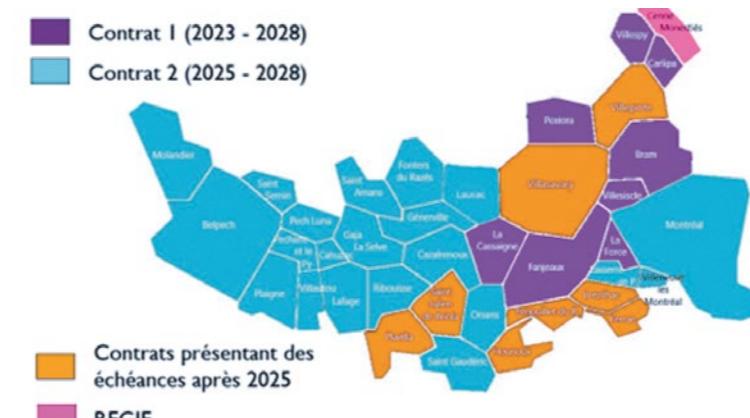
➤ L'accompagnement lors de la procédure de Délégation de Service Public, à savoir :

- l'établissement du Dossier de Consultation des Entreprises,
- l'animation des Commissions de DSP,
- l'Analyse des offres,
- l'animation des négociations,
- l'assistance à l'attribution et à la formalisation du contrat.

CARTOGRAPHIE DE LA NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES

> Service d'eau potable

- Contrat 1 (2023 - 2028)
- Contrat 2 (2025 - 2028)



> Service d'assainissement

- Nouveau contrat de DSP (2023)
- Services en régie





COMMUNE DE VAL DE LAMBRONNE

Schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement

"Certains élus d'autres communes qui n'ont pas fait appel à l'ATD, aujourd'hui le regrettent."

Sylvie Bringquier, maire de Val de Lambronne

LE CONTEXTE

« La fusion des deux communes de Caudeval et Gueytes-et-labastide a eu lieu le 1^{er} janvier 2016. Notre équipe a été élue en 2020. À Gueytes-et-labastide, il n'y avait pas de schéma et une situation différente entre le bas et le haut des habitations. À Caudeval, le réseau était vieillissant. Nous avions absolument besoin d'avoir une aide afin de déterminer quelle était exactement la situation et voir les points les plus urgents à traiter, dangereux pour la nature et susceptible de nous faire faire des économies d'eau. J'ai contacté l'ATD, il y a un an et demi environ, et cette aide a été précieuse. »

à traiter en urgence et nous avons réalisé quelques travaux. Notre rendement est passé de 69 à 74 % en peu de temps. Nous finalisons les tests. Nous allons mener, en parallèle, la rédaction des schémas directeurs et les travaux.

L'ATD

Le travail mené par l'ATD a été excellent ! Nous avons eu beaucoup de réunions depuis six mois avec tous les partenaires. L'ATD est à nos côtés notamment pour obtenir des aides permettant de financer les travaux. Dès que je dois rédiger une demande, je contacte ma partenaire, Ioanna Boudouris, de l'ATD qui est très disponible. L'agence m'a apporté à la fois de l'ingénierie et de la tranquillité dans le suivi des travaux. La commune reste décisionnaire, mais je peux compter sur des personnes qui m'aident à prendre les bonnes décisions et on voit déjà les résultats. Je peux dire que certains élus d'autres communes qui n'ont pas fait appel à l'ATD par souci d'économie, aujourd'hui le regrettent.

LES TRAVAUX

Aujourd'hui, notre réflexion se fait pour une seule commune, Val de Lambronne. Dès que l'ATD est venue, elle nous a d'abord aidé à choisir l'entreprise afin de faire des repérages et demander des devis. Il y avait des normes dont il fallait tenir compte dans ce choix et l'ATD nous a apporté ce côté technique.

Des visites des conduites d'assainissement ont été réalisées avec des caméras et des tests à la fumée ont été effectués. Sur le réseau d'eau potable, des comptages ont été réalisés de nuit pour voir si l'on repérait des fuites. Nous allons définir un calendrier sur la base de ce diagnostic mais nous sommes déjà intervenus sur certains points en posant des compteurs surtout sur les réservoirs afin de détecter les fuites. L'entreprise a repéré des problèmes

ACCOMPAGNEMENT ATD

Estimation du projet : 52 330 € HT

- Montage financier de l'opération : la commune a bénéficié de subventions à hauteur de 80% du projet global de la part de l'Agence de l'eau Adour Garonne et du Département de l'Aude,
- Assistance à la consultation des bureaux d'études via l'accord-cadre de la centrale d'achat,
- Assistance au pilotage du bureau d'études retenu

CONTEXTE & ÉTAT DES LIEUX

● La commune de Val de Lambronne (172 habitants) est une commune Nouvelle qui regroupe, depuis le 1^{er} janvier 2016 **les communes de Caudeval et de Gueytes-et-Labastide**. La commune gère la compétence assainissement collectif en régie, ainsi que la compétence eau potable par le biais d'un contrat de délégation de service public.

● La commune nouvellement créée fait face aux difficultés suivantes :

- Faible connaissance patrimoniale à l'échelle du nouveau périmètre (état des infrastructures, localisation des réseaux, historique des travaux, etc.)
- Vétusté de certains réseaux : en particulier fragilité des réseaux EU qui drainent des eaux de nappes et des eaux de pluie
- Nombreuses exigences réglementaires dont il faut tenir compte (problématique CVM en lien avec la qualité de l'eau, conformité des stations d'épuration et de leur suivi, etc.)
- Moyens humains et financiers limités pour gérer le service et porter des investissements

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

● La réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement a pour objectifs de :

- Améliorer la connaissance des services
- Poser un diagnostic technique des installations et en améliorer l'exploitation
- Acter un programme de travaux pluriannuel afin d'anticiper les dépenses et solliciter des financements.

● En particulier, les enjeux suivants sont ciblés dans le cadre des schémas :

- Assainissement :
 - Identifier les réseaux à réhabiliter en priorité pour réduire les eaux claires parasites dans le bourg de Caudeval
 - Remplacer le système d'assainissement du bourg de Gueytes-d'en Bas, de type fosse toutes eaux avec épandages souterrains de 1995, qui est devenu vétuste
 - Étudier des solutions d'assainissement pour le hameau de Gueytes-d'en Haut

➤ Eau potable :

- Identifier les travaux à réaliser en priorité pour pérenniser les ouvrages d'eau potable devenus vétustes
- Disposer de plans de réseaux fiables sur la totalité du périmètre
- Identifier les réseaux les plus vétustes à réhabiliter pour maintenir un bon rendement et réduire les risques liés aux CVM sur la commune.

PROPOSITIONS DE L'ATD

● Au-delà d'une aide au pilotage de ces études, l'ATD accompagne la commune dans ses réflexions sur la **gestion de ces compétences** : budgets eau/assainissement, mode de gestion et contrôle du délégataire, gestion des obligations réglementaires (CVM), etc.

La méthodologie générale mise en œuvre sur ces études est la suivante :

- Le Schéma Directeur d'Assainissement se déroule en 5 phases :
 - Phase 1 : Présentation de la collectivité et connaissance du système d'assainissement collectif
 - Phase 2 : Analyse du fonctionnement du système d'assainissement et recherche des anomalies
 - Phase 3 : Étude de l'assainissement non collectif
 - Phase 4 : Étude de scénarios
 - Phase 5 : Schéma directeur et zonage d'assainissement

➤ Le schéma directeur d'alimentation en eau potable sera mené en cinq phases :

- Phase 1 : Présentation de la collectivité et connaissance physique du système d'alimentation en eau potable
- Phase 2 : État des lieux de l'alimentation en eau et analyse prospective
- Phase 3 : Analyse du fonctionnement du réseau
- Phase 4 : Étude de scénarios et programme de travaux
- Phase 5 : Schéma directeur



COMMUNE DE BIZANET

Réalisation du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie

"Les agents de l'ATD vont droit au but tout en étant soucieux des attentes de la commune."

Alain Vialade, maire de Bizanet



LE CONTEXTE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes s'assurent de l'existence et de la suffisance de la ressource en eau afin de pouvoir lutter contre les incendies. Notre commune est très boisée avec beaucoup de pinèdes et une douzaine d'écartes. Bizanet est une commune à risque qui a déjà subi plusieurs incendies notamment l'an dernier sur 60 ha. Nous avions commencé il y a trois ou quatre ans un travail de recensement des bornes, mais nous avons rapidement décidé de faire une étude générale et nous avons pris contact avec l'ATD.

le plan financier que technique. Nous avons décidé de traiter d'abord les zones les plus à risque. Nous commençons par redimensionner certaines bornes en volume d'eau et à réactiver certaines devenues inopérantes. Le schéma sera rédigé d'ici la fin de l'année.

L'ATD

Cette collaboration était une première pour notre commune. Je peux dire que les agents de l'ATD ont été particulièrement disponibles et possèdent une réelle compétence technique sur de tels dossiers. Ils vont droit au but tout en étant soucieux des attentes de la commune notamment sur le plan financier. Ils sont neutres et de bons conseils. Ils nous ont exposé les différentes options et c'est nous, élus, qui avons pris les décisions. Je pense que nous ferons à nouveau appel à eux, peut-être sur le futur projet de création d'une Maison des associations.

LES ÉTAPES DU SCHÉMA

L'ATD a commencé par faire un diagnostic. C'est un véritable état des lieux qui a été réalisé en examinant les bornes existantes, en définissant les zones les plus à risques, celles qui devaient aussi disposer de moyens de défense... Nous avons tenu beaucoup de réunions et l'agence nous a accompagnés dans l'analyse globale de la situation et dans la priorité des travaux à réaliser. Pour chaque situation, l'ATD nous a fait plusieurs propositions en donnant les arguments pour chacune. L'enjeu est énorme et représente un coût pour une commune de 1800 habitants. L'existence de nombreux écarts rend ce dossier encore plus complexe. Grâce à cet accompagnement, les élus, réunis à plusieurs reprises en conseil municipal, ont pu faire les choix du phasage des travaux aussi bien sur

CONTEXTE & ÉTAT DES LIEUX

L'article L.2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes, de s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre. La Commune de Bizanet a décidé de faire réaliser par notre équipe, le schéma directeur de défense extérieure contre l'incendie afin de se conformer aux exigences du règlement départemental de DECI.

INTERVENTION DE L'ATD

- **Etat des lieux de l'existant :**
 - Réalisation d'un contrôle technique des points d'eau incendie,
 - Recensement des zones à défendre (bourg + écarts),
 - Identification des zones en perspective de développement.
- **Qualification du risque sur les différents secteurs et adéquation de la couverture existante :**
 - Analyse et évaluation des risques
 - Analyse de l'adéquation des risques avec la DECI existante
- **Proposition d'amélioration de la couverture incendie :**
 - Identification des besoins en termes de couverture incendie
 - Travaux sur équipement existant
 - Création d'équipement supplémentaire
 - Détail estimatif des travaux prescrits pour un montant total de 850 000 € HT.

PROPOSITIONS DE L'ATD

- **La réalisation du schéma communal de DECI permet d'aboutir à des propositions concrètes visant :**
 - D'une part à couvrir l'intégralité des bâtiments de la commune face à un incendie
 - D'autre part de se conformer aux exigences réglementaires et ainsi d'assurer la sécurité des bâtiments et des personnes





COMMUNE DE ROUBIA

Diagnostic et conciliation suite aux malfaçons sur la station d'épuration communale

"Le travail de l'ATD a permis de bien défendre les intérêts de la commune."

Geneviève Lopez, maire de Roubia



LE PROJET

Notre station d'épuration, bien que récente - elle avait été livrée en 2017 -, a bien fonctionné les premiers mois puis son efficacité s'est dégradée. Nous avons eu plusieurs réunions techniques avec le constructeur qui nous parlait d'eaux parasites, d'effluents... En octobre 2019, l'entreprise, est intervenue pour introduire des vers de terre dans le sable du 2^e étage pour améliorer la filtration, sans plus de succès. Le maître d'œuvre et le constructeur nous ont demandé de réaliser le schéma directeur d'assainissement. Excusez-moi du terme, on était baladé. J'ai décidé début 2020 de faire appel à l'ATD et je leur ai demandé un diagnostic. J'avais besoin de l'avis de techniciens pour objectiver les résultats du dysfonctionnement. Leur diagnostic a confirmé que les bassins n'avaient pas été creusés à la bonne hauteur et les matériaux n'étaient pas conformes pour la construction des bassins.

LES TRAVAUX

Nous avons dû batailler avec les assureurs mais le travail de l'ATD m'a permis d'être ferme lors des discussions et j'avais des éléments techniques à faire valoir. L'agence préconisait de reprendre entièrement le massif, de remplacer le sable du 2^e étage et de replanter des roseaux. Les discussions ont encore duré. Les assureurs contestaient les défauts de construction. Et fin 2022, l'entreprise a finalement reconnu la malfaçon. Nous avons obtenu que l'entreprise reprenne entièrement les deux massifs du filtre planté de roseaux. Les travaux ont été réalisés en 2023 et depuis tout fonctionne parfaitement.

L'ATD

Grâce au rapport objectif de l'ATD sur les causes du dysfonctionnement de la station, nous pouvions lancer un contentieux si les négociations n'aboutissaient pas. Cela a très concrètement modifié le rapport de force. Je ne suis pas une spécialiste et notre commune ne possède pas de services techniques. Face à moi, le maître d'œuvre voulait se défausser. L'ATD a été présente à nos côtés notamment lors du compte-rendu des experts. La présence de l'ATD m'a permis de faire preuve de fermeté face à mes contradicteurs. Nous allons lancer le schéma de l'eau potable et nous faisons appel à l'ATD pour nous accompagner. Je suis très contente de leur travail qui a permis de bien défendre les intérêts de la commune.

ACCOMPAGNEMENT ATD

- Réalisation d'un diagnostic approfondi de la station d'épuration.
- Accompagnement de la commune dans les échanges avec le Maître d'œuvre et le constructeur de la station.

ÉTAT DES LIEUX

- **Investigations réalisées par l'ATD11 sur la station :**
 - Analyse des relevés des compteurs de bâchées de 2017 à 2020 pour estimer le volume admis sur la station d'épuration.
 - Vérification des caractéristiques et des dimensions des ouvrages par rapport au CCTP (volume des chasses d'eau, surface des massifs, épaisseur des couches filtrantes sur les deux étages du FPR, etc...).
 - Prélèvements des matériaux constituant les couches filtrantes des deux étages du FPR pour analyses granulométriques par le Laboratoire Routier Départemental.
- **En Août 2020, présentation par l'ATD11 des résultats du diagnostic à la commune :**
 - L'épaisseur totale de matériau pour chaque étage de FPR ne respecte pas le CCTP :
 - Premier étage du FPR présentant une épaisseur d'environ 60 cm de matériau au lieu des 90 cm minimum requis,
 - Deuxième étage du FPR présentant une épaisseur d'environ 75 cm de matériau au lieu des 90 cm minimum requis.
 - Le matériau constituant la couche filtrante du 1^{er} étage du FPR est trop grossier par rapport à ce qui est requis au CCTP et ne correspond pas à ce qui est indiqué dans le DOE (cf résultats des analyses granulométriques réalisées par le laboratoire Routier Départemental de l'Aude).
 - Dans ce contexte, des boues parviennent ainsi à migrer au travers du massif et s'accumulent dans les regards de contrôle puis dans la chasse d'eau du 2^e étage du FPR.
 - Ce phénomène s'accentue fortement lorsque des à-coups hydrauliques se produisent. Au cours du premier semestre 2018, suite à des surcharges hydrauliques, le 1^{er} étage du FPR a été lessivé de ses boues ce qui a entraîné le colmatage du 2^e étage du FPR.

COMMUNE DE ROUBIA

Suite

PROPOSITIONS DE L'ATD

- En septembre 2020, les résultats du diagnostic de la station sont présentés au Maître d'œuvre et au constructeur.

► L'ATD11 préconise :

- De réaliser un diagnostic du réseau d'assainissement.
- D'enlever la totalité des graviers constitutants le 1^{er} étage du FPR afin de reprendre entièrement la conception du massif à l'aide de matériaux appropriés, en respectant les granulométries prévues au DOE et les épaisseurs minimales requises par le CEMAGREF.
- D'enlever le sable constituant la couche filtrante du 2^e étage et le remplacer par du sable propre sur une épaisseur d'au moins 30 cm, en respectant toutes les préconisations du CEMAGREF,
- De replanter des roseaux sur les deux massifs.

TRAVAUX RÉALISÉS

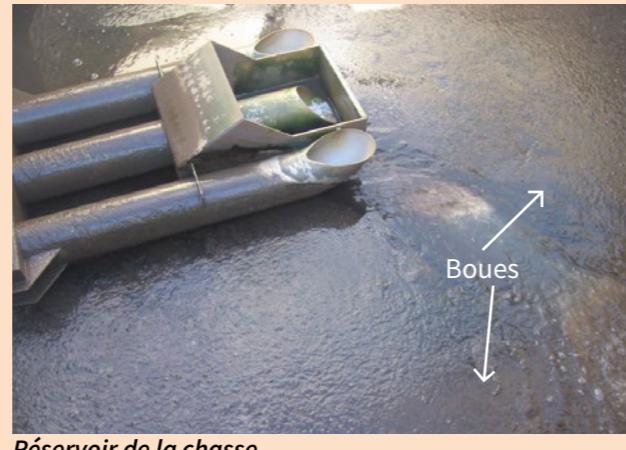
- Après le passage d'un expert de l'assureur du constructeur, et l'obtention de son accord sur les solutions préconisées, les deux massifs du Filtre Planté de Roseaux sont finalement entièrement réhabilités par l'entreprise fin 2022.
- Le diagnostic du réseau d'assainissement effectué en 2023 met en évidence un drainage d'eaux claires parasites permanentes tout à fait acceptable par la station d'épuration.

PHOTOS PENDANT LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA STATION



PHOTOS AVANT LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA STATION

Accumulation anormale de boues, dans la chasse d'eau alimentant le 2^e étage du FPR :



Migration de la boue du 1^{er} étage du FPR à travers les matériaux constituant le massif et dépôt en surface du 2^e étage du FPR, provoquant son colmatage (mauvaise infiltration de l'effluent : casiers noyés)



Casier noyé sous ~40 cm d'eau et débordement par regard de contrôle

PHOTOS APRÈS LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA STATION



PÔLE VORIE, OUVRAGES D'ART ET AMÉNAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS

LES OUVRAGES D'ART

● La surveillance

La surveillance de l'état des ouvrages d'art est déterminante pour l'entretien du patrimoine et la sécurité des usagers. Elle doit avoir un caractère systématique.

Les ouvrages d'art constituent un patrimoine important et exigent un entretien régulier.

Le maintien en état des ouvrages d'art, aussi petits soient-ils, constitue un impératif pour la sécurité des usagers. De plus, les défauts d'entretien régulier pèsent lourdement sur les budgets lorsque des réparations importantes doivent être programmées.

L'ATD11 peut assurer pour vous la surveillance de vos ouvrages d'art, de votre patrimoine à travers la surveillance continue, les contrôles et visites périodiques ou exceptionnelles qui permettent de suivre leur état afin de préconiser en temps utile les opérations d'entretien et, le cas échéant, des interventions ou déclencher des mesures de sécurité nécessaires.

FICHE PONT SIMPLIFIÉE

VC11136 01 - Fanjeaux - Pont du chemin de la Hille

Renseignements

Category :	Pont		
Dimensions			
Longueur totale (m) :	5,00		
Voies			
Nom	Position	PRU-objets	Category
Chemin de la Hille	Voie partagée		
Passages de la Pouille	Voie tranchée		
Zones géographiques			
Catégorie	Désignation		
Commune	FANJEAUX		
Données administratives			
Rôle	Category	Désignation	
Maître d'ouvrage	Commune	Fanjeaux	
Assurance	Agence	AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE	
Maître Ouvrage	DTL		
Correspondant	CE	BRAM	
Correspondant			
Etat ouvrage			
M			
Renseignements (suite...)			
Environs			
Ouvrage voisiné :	Non		
Caractéristiques			
Structures :	2		
Informations complémentaires			
Déclassé :	Non		
Suivi			
Type de visite	Periodicité	Date dernière visite	Année prochaine visite
Viste périodique		09/11/2020	2026
Viste intermédiaire			2023
Viste périodique :	6 ans	Moyens de visite :	Sans moyen particulier
Impact environnemental			
Type de classement environnement	Directive oiseaux		

VC11136 01 - Fanjeaux - Pont du chemin de la Hille - édition du 13/01/2021 - page 1

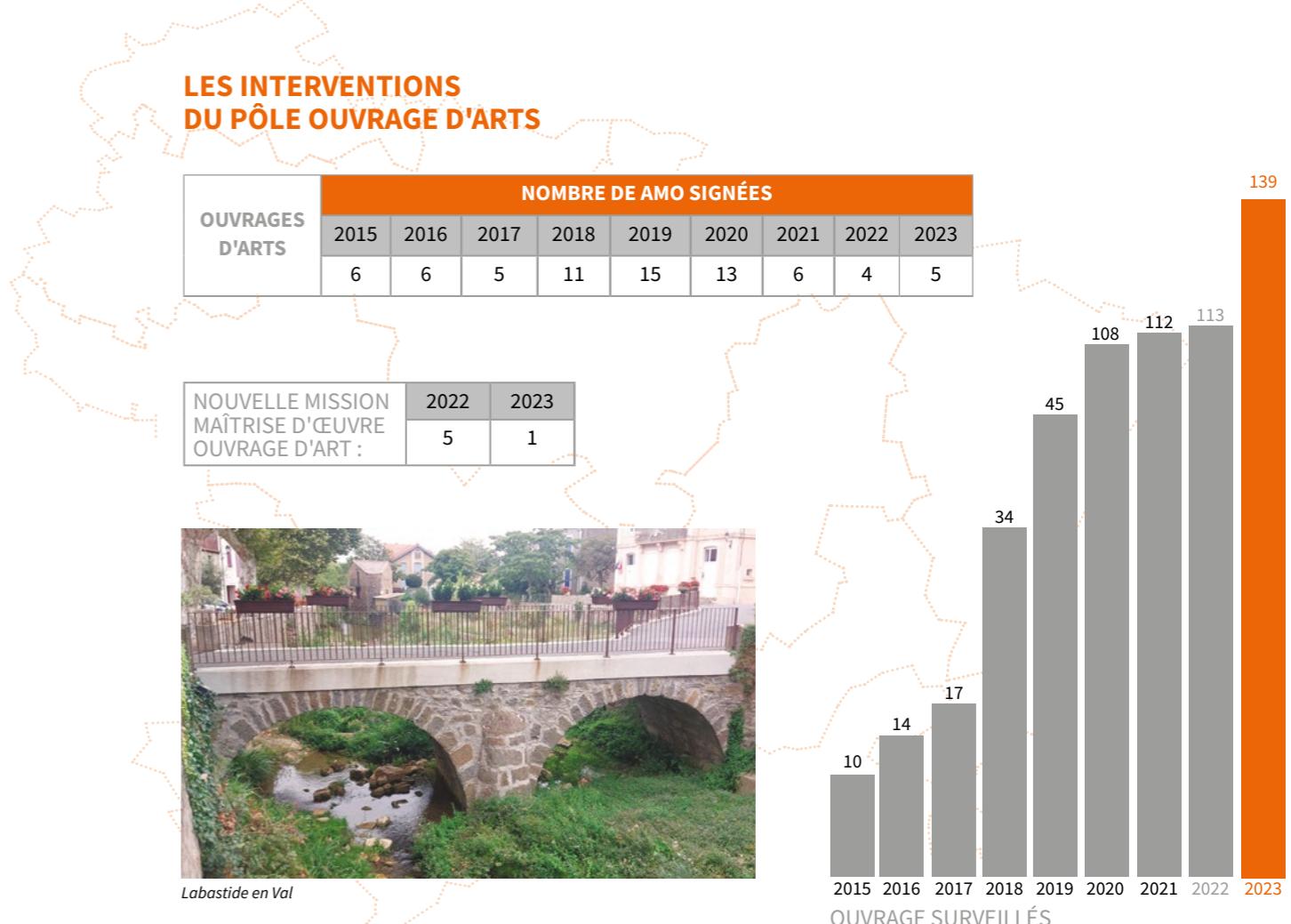
L'action préventive est toujours plus efficace et économique que l'action curative.

● L'assistance

Dans le cas de préconisation d'une inspection détaillée nécessitant l'intervention de bureaux d'études spécialisés et de matériel particulier, l'ATD11 pourra assister le maître d'ouvrage dans le choix du prestataire spécialisé.

Dans le cas de la préconisation de travaux spécialisés, l'assistance à maîtrise d'ouvrage peut également être assurée par l'ATD11 pour le compte du maître d'ouvrage.

Avec l'appui des compétences du service ouvrages d'art du Département, l'ATD11 propose également des missions de petite maîtrise d'œuvre sur les ouvrages d'art. Celle-ci porte essentiellement sur la réparation et l'entretien des ouvrages en maçonnerie (pont ou mur de pierres) et l'agence constitue une interface privilégiée entre le maître d'ouvrage et les entreprises spécialisées.



LA VOIRIE ET L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

La mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) au niveau de la voirie peut comprendre, en fonction des besoins du maître d'ouvrage, les phases :

- > d'analyse de la problématique
 - > de définition des besoins
 - > d'assistance à la consultation du maître d'œuvre (MOE)
 - > d'accompagnement pendant le déroulement des études
 - > d'accompagnement pendant la réalisation des travaux





COMMUNE DE CAPENDU

Aménagement et embellissement des avenues de Carcassonne et du Languedoc Tranche 1

"L'ATD nous a permis de faire les choix les plus éclairés possibles."

Claude Busto, maire de Capendu



LE PROJET

La traversée de Capendu qui n'a pas de caractère est une départementale à grande circulation très empruntée par les poids-lourds. La difficulté était de sortir un projet qui réponde à la fois à la problématique de la sécurisation d'une route à grande circulation et à celle de l'aspect paysager. Damien Constans de l'ATD a sorti les premiers plans et a suivi le dossier. Nous avons travaillé ensemble sans que jamais l'ATD nous dicte ce qu'il fallait faire. Ils nous ont toujours laissé plusieurs options et nous avons trouvé le bureau d'études capable de répondre à tous les aspects. L'agence nous a aussi accompagnés pour sélectionner les entreprises et dans le choix des matériaux. Sur cette première tranche de travaux, nous les avons gardés sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'être sûr que le bureau d'études irait dans le bon sens. La voirie est un métier spécifique, c'est une vraie sécurité.



LES TRAVAUX

Nous avons inauguré la première tranche en mars 2023 après un peu moins d'un an de travaux. Tous les réseaux ont été refaits ; pour l'eau, l'assainissement mais aussi l'électricité et la fibre. On a créé du réseau pluvial que nous n'avions pas pour répondre aux énormes quantités d'eau qui se déversent lors d'orages depuis le bassin versant. Nous avons créé une zone 30, un cheminement piéton plus large, intégré des zones paysagères comme devant l'Union des caves de Capendu et un plateau traversant pour les piétons... Depuis ces aménagements, la vitesse des véhicules qui entrent dans Capendu est passée à 54 km/h au lieu de 74 km/h initialement. Cela nous conforte dans nos choix.

L'ATD

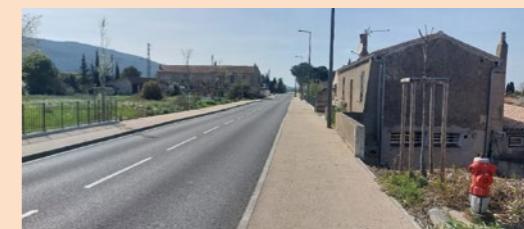
L'ATD nous a permis d'avoir une vraie chronologie pour un tel projet ; avec un programme de travaux, la demande de subventions, la sélection du bureau d'études, le choix des entreprises... Nous les avons appelés avec une idée et ils nous ont aidé à la concrétiser. Nous avons pu mener à bien ce projet dans le bon ordre et en faisant le choix entre plusieurs options. L'ATD nous a permis de faire les choix les plus éclairés possibles. Nous avons été bien aiguillés ! Et grâce à cet accompagnement, nous savons où l'on va. Il reste aujourd'hui à réaliser les tranches 2 et 3. Nous allons finir l'aménagement de l'avenue du Languedoc. Les travaux débuteront en novembre et s'achèveront en 2026. L'ATD continuera à nous donner quelques conseils.

ACCOMPAGNEMENT ATD

Estimation du projet : 1 200 000 €HT

- Définition du besoin – Programme
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Accompagnement en phase conception (études & travaux)

PHOTOS AVANT/APRÈS





COMMUNE VAL-DE-DAGNE TERRITOIRE DE MONTLAUR

Aménagement du cœur de village, du foyer municipal aux abords de la Mairie, de l'école et de l'église

**"La réussite de ce projet
est due à l'ATD."**

Antonin Andrieu, maire de Val de Dagne



LE PROJET

Nous n'avions pas à Montlaur de véritable cœur de village. Nous possédons de beaux bâtiments comme la mairie, l'école et l'église mais entre les deux il n'y avait rien et les voitures passaient sur la RD114 à une vitesse excessive. De plus, les gens se garaient où ils pouvaient. Quand les finances de la commune nous l'ont permis, nous avons lancé l'idée de réaménager ce secteur en 2019 à Montlaur et c'est la nouvelle commune de Val de Dagne qui a pris le relais. Nous avions travaillé avec le CAUE en 2014 puis nous avons pris contact avec l'ATD et c'est Damien Constans qui nous a accompagnés. Un des éléments forts de ce projet était notre volonté de végétaliser ce centre réaménagé. L'ATD nous a aidé pour lancer l'appel à maîtrise d'œuvre et à choisir parmi trois candidats. L'Etat, le Département, la Région et Carcassonne Agglo nous ont apporté leur aide financière

LES TRAVAUX

Nous avons créé une zone 20 sans apposer une multitude de panneaux et cela fonctionne. Des trottoirs abaissés au niveau de la route ont été réalisés notamment au niveau du foyer. Un parvis a été conçu devant la mairie. Nous avons aussi créé des places de stationnement en écluse et végétalisé des îlots. Nous avons aussi aménagé des arrêts de bus. L'ensemble de ces aménagements ont répondu à nos attentes et franchement nos concitoyens sont ravis.»

L'ATD

L'ATD est incontournable ! Nous avions déjà travaillé sur l'espace sportif et le foyer. Ce projet n'est pas l'œuvre d'un élu mais bien d'une équipe dont le représentant de l'ATD est un maillon important. Je le cite mais Damien Constans est à la fois un technicien et un élu à Villardonnel. L'agence sait s'adapter au lieu et aux attentes des élus. Je peux dire que la réussite de ce projet est due à l'ATD. Nous allons travailler une nouvelle fois avec l'agence à Pradelles-en-Val sur la réfection de la chaussée, de l'entrée et de la sortie du village. Il faudra décaisser de 60 cm. Les travaux débuteront au dernier trimestre de cette année et seront étagés sur 2025 puis 2026.

ACCOMPAGNEMENT ATD

Estimation du projet : 430 000 €HT

- Définition du besoin – Programme
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Accompagnement en phase conception (études & travaux)

CONTEXTE & PLANNING

La commune de Montlaur a sollicité le CAUE en 2014 pour entamer une réflexion sur la requalification et l'aménagement de l'entrée du village côté Carcassonne. Du fait de sa forme urbaine Montlaur ne possède pas de cœur de village identifiable. La départementale RD114 scinde le village en deux avec une partie ancienne qui s'est développée sur la rive droite du ruisseau du Castel et une partie plus récente à partir de la fin du XIX^{ème} siècle qui comprend également l'aménagement de lotissements contemporains.

L'entrée du village n'est pas lisible et elle correspond davantage à une traversée urbaine. Cet accès est à requalifier pour un meilleur accompagnement des usagers et du piéton depuis le foyer jusqu'au « centre du village » de la commune.

La mairie, l'église et le parc sont des entités, qui à l'heure actuelle, sont juxtaposés et séparés par la voirie. Un travail sur la requalification du lien qui gère ces trois entités permettrait la mise en œuvre d'une composition urbaine qualitative et identifiable comme étant le centre du village. » (source fiche conseil du CAUE11)

La commune de Montlaur a mandaté l'Agence Technique Départementale de l'Aude en 2018 pour réaliser un programme sur le périmètre de la fiche conseil du CAUE. Le programme des travaux a été produit en 2019. Les demandes de subventions ont été faites en 2020 et obtenues en 2021.

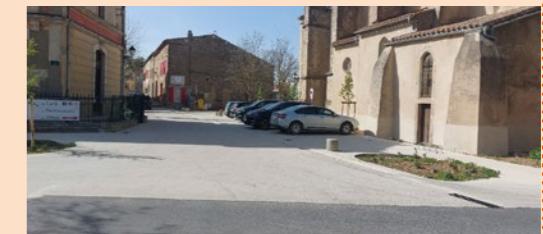
Le choix du maître d'œuvre a été effectué en 2021 et les études se sont déroulées en 2021/2022. Les travaux ont été réalisés en 2023.

PROPOSITIONS DE L'ATD

- **Afin de répondre aux différents objectifs définis dans le présent programme, il a été proposé de :**

- Crée un trottoir aux normes du côté du Foyer ;
- Crée du stationnement en écluse et végétaliser les îlots ;
- Crée une écluse devant les n° 2 & 4 (trottoir devant accès et stationnement) ;
- Orthogonaliser le carrefour avec la rue du Château d'eau
- Aménager un profil en travers de niveau (travaux uniquement du côté de la mairie et de l'église) permettant :
 - D'identifier un parvis au droit de l'entrée de la Mairie ;
 - De végétaliser l'espace public ;
 - D'organiser le stationnement.
 - D'aménager des arrêts de bus conformes à la réglementation ;
- Crée un effet de porte d'entrée du côté de l'ouvrage d'art (ruisseau du Château) ;
- Matérialiser une réduction de la largeur de chaussée (maximum 5 m) et le stationnement par des marquages en pétale et/ou pavés collés

PHOTOS AVANT/APRÈS





COMMUNE DE CARLIPA

Aménagement, sécurisation et embellissement du cœur de village de Carlipa TRANCHE 1 Place Belle vue

"Nous avons pu constater sur ce projet que l'esprit de l'ATD est qualitatif et professionnel."

Barthélémy Dumons, SARL Architecture et Paysage



LE PROJET

Ce n'était pas la première fois que notre cabinet travaillait sur un projet d'aménagement de cœur de village. Nous l'avons fait à plusieurs reprises en Ariège et en Haute-Garonne, à Martres-Tolosane, chez Carole Delga. Notre cabinet à cette dimension qualitative et paysagère avec un paysagiste-urbaniste au sein de notre équipe. Le projet de Carlipa correspond bien à cela. La difficulté de ce projet résidait dans les contraintes budgétaires liées aux dossiers de subventions. Il a fallu jouer entre les différents segments du projet mais nous avions avec l'ATD cette même philosophie et volonté de qualité comme par exemple sur l'utilisation de beaux matériaux comme le grès de Bédarieux.

LES TRAVAUX

L'idée principale était de requalifier cette traversée qui était dans un esprit de route, sans végétalisation, un désert de bitume, de façades en façades. Les travaux ont consisté à intégrer le pluvial avec des espaces verts et une reperméabilisation des sols, la création d'une placette pour créer un lieu de fête. Nous avons réduit la largeur des rues pour limiter la vitesse des voitures avec une zone 20 et créé des trottoirs au niveau de la rue. Nous avons changé la couleur du bitume. La première tranche réalisée concernait la traversée. La deuxième permettra le traitement du tour de ville, boulevard des Tilleuls. Les travaux débuteront à l'automne jusqu'au début 2025. Les travaux de la troisième tranche permettront de traiter l'entrée et la sortie du village. Ils devraient être lancés fin 2025.

L'ATD

Franchement, nous avons bien travaillé avec l'ATD. Nous ne possédons pas ce genre de service en Ariège où nous sommes basés et cela nous manque. Nous avons pu constater sur ce projet que l'esprit de l'ATD est qualitatif et professionnel. Des élus à Carlipa souhaitaient que les enrobés soient noirs en disant "on a toujours eu ça". L'ATD a su être pédagogique en montrant ce qu'apportait un changement de couleur. Nous parlons le même langage.

ACCOMPAGNEMENT ATD

Estimation du projet : 428 904 €HT

- Définition du besoin – Programme
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Accompagnement en phase conception (études & travaux)

CONTEXTE & ÉTAT DES LIEUX

La commune est située sur un mamelon, au pied de la Montagne Noire, dans une contrée agréable et fertile. Les vues portent au loin sur la plaine. Le centre bourg est traversé par la route départementale 126 et doté de boulevards plantés et de diverses placettes. Le conseil municipal a souhaité aménager ses espaces publics pour mettre en avant la valorisation et l'embellissement du cœur du village. La commune de Carlipa a mandaté l'Agence Technique Départementale de l'Aude pour réaliser un programme en ce sens en 2018.

Le programme des travaux a été produit en 2019. Les demandes de subventions ont été faites en 2020 et obtenues en 2021. Le choix du maître d'œuvre a été effectué en 2021 et les études se sont déroulées en 2021/2022. Les travaux ont été réalisés en 2022/2023.

PROPOSITIONS DE L'ATD

- Règlementer en zone de rencontre et aménager un profil de niveau ayant comme caractéristiques :
 - Chaussée calibrée entre 5,00 et 5,50 m ;
 - Bande fonctionnelle en pieds de façades de largeur variable, ayant un revêtement différent de la chaussée (béton désactivé, etc.) et dont la structure supportera la circulation ponctuelle de véhicules lourds en cas de croisement ;
- Orthogonaliser le carrefour de la route de Bram et du Boulevard des Tilleuls ;
- Créer une circulation douce côté « pair ou impair » du boulevard des Tilleuls ;
- Intégrer du stationnement ;
- Intégrer des espaces paysagers ;
- Établir un état des lieux sur le jalonnement de la signalisation et du mobilier urbain présent sur l'espace public ;
- Intégrer la fontaine dans l'aménagement et la remettre en service ;
- Gérer le point des collectes des ordures ménagères ;
- Établir un état des lieux sur le jalonnement de la signalisation et du mobilier urbain présent sur l'espace public.
- Intégrer du stationnement place Bellevue et gérer celui-ci lors des marchés les vendredis ;
- Gérer la traversée des rues de la Verdale et du Foyer de cet espace public qualitatif
- Intégrer l'arrêt de bus ;
- Coordonner les aménagements avec l'accessibilité de l'église ;

PHOTOS AVANT/APRÈS





COMMUNE DE TOUROUZELLE

Aménagement Place de la République et du cœur de village

"Je ne comprends pas que de petites communes s'imaginent faire les choses seules et ne fassent pas appel à l'ATD."

Serge Marret, maire de Tourouzelle



LE PROJET

Ce projet n'est pas le premier conduit avec l'ATD. L'agence nous a aidé pour la révision du schéma eau et assainissement en 2020. Tout le réseau était à refaire. Dans le même temps, nous constations que le cœur du village se vidait de ses habitants avec même des maisons en ruine. À refaire les réseaux, il fallait reprendre la voirie et rendre le centre du village plus attractif. Nous avons commencé par racheter les maisons en ruine mais ce fut difficile avec parfois des biens sans maître. Pour la place de la République, un des éléments déclencheur a été la volonté de rénover un appartement propriété de la commune au-dessus de la Poste. En raison d'un écart de niveau à l'étage, il y en avait pour 700 000 euros de travaux. On a donc opté pour la destruction. Parallèlement, nous avons une maison et une remise près de la Poste. L'idée est de démolir cette remise pour créer une nouvelle place au cœur du village.

LES TRAVAUX

Les travaux vont débuter à l'automne par les démolitions de la Poste et de la remise. Nous travaillons de concert avec l'ATD et l'architecte du projet. En juin, nous avons tenu une réunion publique pour présenter une esquisse du projet et l'architecte est venu en juillet présenter l'avant-projet au conseil municipal. Les travaux ont été scindés en six tranches. La première devrait s'achever fin 2025. Cela concerne les premiers travaux sur les réseaux (les relevés topographiques et la géolocalisation des réseaux ont été effectués) mais aussi les démolitions. L'objectif est de rendre la placette aux piétons. Ce projet prévoit aussi tout un plan de végétalisation de la commune. Pour les autres tranches, il faudra sûrement négocier avec la communauté de communes avec le transfert de compétences en 2026.

L'ATD

Une commune de 500 habitants comme Tourouzelle ne possède pas de services techniques pour porter ce type de gros projet. Il est donc nécessaire de faire appel aux compétences de l'agence technique départementale. Au départ, tout le monde n'était pas convaincu de cette nécessité au sein du conseil, ni de l'intérêt de faire appel à l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Or, ils ont tous compris aujourd'hui l'intérêt pour notre commune d'être assistée. Nous avons pu apprécier l'apport de l'ATD notamment lors des négociations techniques sur la révision du schéma eau et assainissement. Nous sommes très satisfaits des compétences de l'ATD et de leur disponibilité. Je ne comprends pas que de petites communes s'imaginent faire les choses seules et ne fassent pas appel à l'ATD.

ACCOMPAGNEMENT ATD

Estimation du projet : 3 000 000 € HT

Études : 360 000 € HT

Réseaux humides : 1 200 000 € HT

Travaux Espace Public : 1 440 000 € HT

➤ Définition du besoin – Programme

➤ Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre

➤ Accompagnement en phase conception (études et travaux)

➤ Assurer un cheminement sûr, lisible et accessible pour les modes actifs ;

➤ Requalifier l'espace public en limitant et cantonnant l'usage de la voiture au strict nécessaire pour donner une plus grande place aux usages conviviaux ;

➤ Apaiser et maîtriser les vitesses ;

➤ Organiser et maintenir l'offre de stationnement ;

➤ Assurer un traitement qualitatif du cœur du village avec des matériaux standards. Ces matériaux devront permettre un entretien aisément durant toute la durée de vie (entretien quotidien, réparation, etc.) ;

➤ Intégrer la gestion des eaux pluviales dans l'aménagement de l'espace public.

CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

La commune de TOUROUZELLE a souhaité mettre à profit la démolition de l'ancien bâtiment de l'agence postale, pour créer une place publique centrale dans le cœur de village et requalifier l'ensemble des rues et ruelles.

Cet aménagement propose des espaces de vie qualitatifs, sécurisés et apaisés. Le caractère de rue est recherché par un travail sur les espaces végétalisés et sur le choix des matériaux mis en œuvre, afin de minimiser la présence des automobilistes et de favoriser un traitement de sol plus perméable, de manière à améliorer l'aspect qualitatif des espaces tout en palliant aux problématiques de ruissellement.

Cet aménagement a pour objectif l'amélioration du cadre de vie des habitants, en prenant soin de valoriser le caractère rural du village.

Le programme des travaux a été produit en 2022. Les demandes de subventions ont été faites en 2022 et obtenues en 2023. Le choix du maître d'œuvre a été effectué en 2023 et les études se déroulent en 2024. Les travaux devraient être réalisés en 2024/2025.

REMISE D'INTENTION

© DESSEIN DE VILLE / GAXIEU / EQUATION

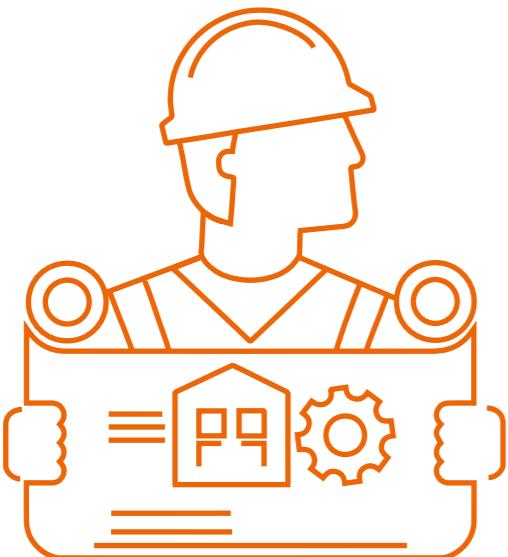


PÔLE BÂTIMENT

En complément des domaines déjà couverts de la voirie, l'eau et l'assainissement et les ouvrages d'art, l'ATD11 vous propose depuis le 1er Janvier 2018 son intervention sur les bâtiments. Cette mission d'assistance et de conseil s'inscrit dans le rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) de l'Agence.

Elle porte sur tout projet de construction, rénovation ou extension de bâtiments, quelles que soient les typologies (équipements publics et logements) :

- > **crèche, école, cantine, centre de loisirs, accueil périscolaire...**
- > **gymnase, salle de sport...**
- > **hébergement...**
- > **salle polyvalente, salle des fêtes...**
- > **saison des associations, MJC, médiathèque, musée, accueil touristique...**
- > **bureaux divers...**
- > **centres médicaux...**
- > **maisons de retraite...**
- > **ateliers municipaux...**
- > **appartements communaux destinés à la location**



Cette mission intervient dans un cadre réglementaire défini par la réglementation en termes de marchés publics et de l'ex loi Mop relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée. Ces règles imposent, entre autres, de réaliser un programme, document contractuel qui sera la pièce maîtresse entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage.

L'ATD11 propose un accompagnement dans l'élaboration de ce programme.

Sans influencer la conception architecturale, ce programme doit traduire le projet le plus exhaustivement possible. Il expose les attentes, les souhaits, les consignes et les objectifs. C'est sur la base de son contenu que repose ensuite le projet. Un programme de qualité est la clé d'une réalisation réussie qui sera bien appropriée par ses utilisateurs. Cette phase de programmation est une étape obligatoire, préalable aux études de conception. Elle se compose de deux phases :

- Une phase de pré-programmation, qui inclut l'analyse du site, le recueil des besoins et l'étude de faisabilité confrontant les besoins au site et définissant notamment le montant des travaux, sur un pourcentage duquel sera rémunéré le futur maître d'œuvre. À l'issue de cette première étape, le maître d'ouvrage aura suffisamment d'éléments pour se prononcer sur la poursuite de l'opération. Cette phase se conclut par l'élaboration d'un pré-programme à destination du maître d'ouvrage. Les demandes de subventions devraient pouvoir se faire sur la base de ce premier document de travail, même si certains financeurs demandent des dossiers de niveau Permis de Construire. Dans ce cas, il faudra attendre le niveau d'études APS/APD du maître d'œuvre pour déposer votre demande.
- Une phase de programmation technique détaillée, aboutissant au programme de l'opération qui servira à la consultation des prestataires (bureau de contrôle, CSPS, géomètres, géotechniciens, maîtres d'œuvre). Par la suite, l'ATD11 peut assister le maître d'ouvrage dans la consultation de la maîtrise d'œuvre afin de choisir la procédure la plus adaptée au projet puis à désigner le maître d'œuvre.

Si nécessaire, l'Agence peut également vous accompagner pour le suivi des études de conception de maîtrise d'œuvre puis pendant les travaux.

INTERVENTION DU PÔLE BÂTIMENT

NATURE DU PROJET	NOMBRE DE DEMANDES					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rénovation	22	13	5	20	17	16
Construction neuve	11	5	5	10	23	18
Mise en accessibilité	1	1	2	1	-	-
TOTAL	34	19	12	31	40	34

QU'EST-CE QUE LA PROGRAMMATION ?

Une mission de programmation consiste à la définition des études préalables au projet, à sa « pré-conception » et à l'élaboration du « Programme » de l'opération, document clé qui sera le lien entre le Maître d'Ouvrage public et le Maître d'Œuvre privé tout au long du projet.

Une mission de programmation se déroule en 2 phases, scindées en 3 étapes :

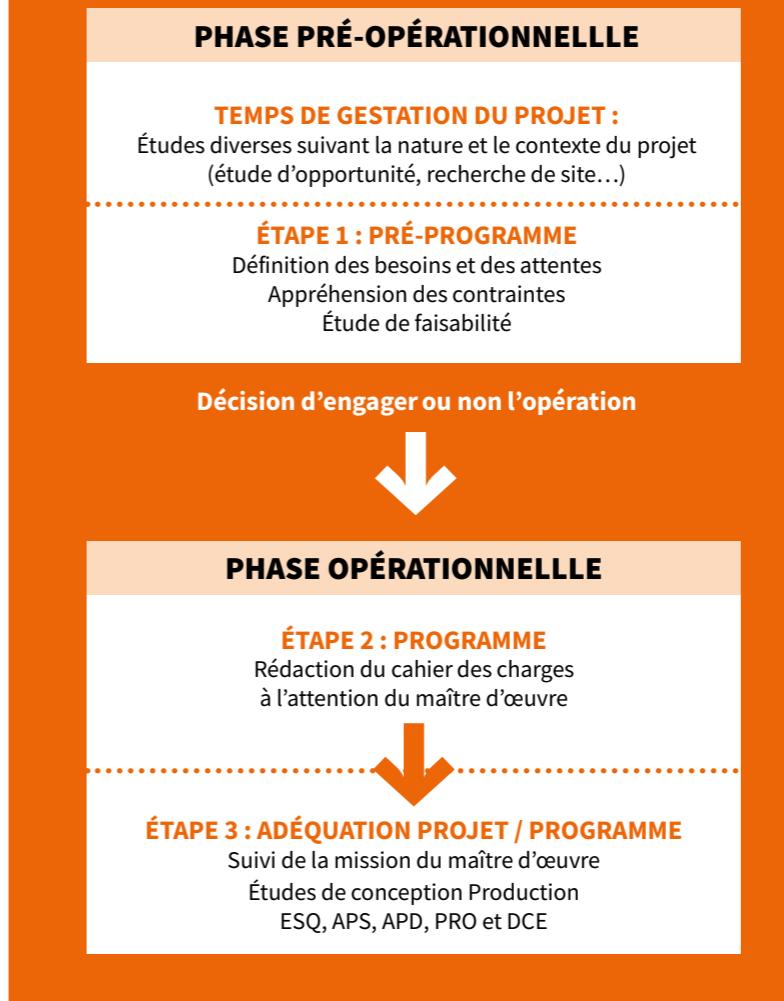


Schéma inspiré du « Guide de sensibilisation à la programmation » édité par la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques)

COMMUNE DE SIGEAN

Construction d'un pôle petite enfance

Phase 2/3 : accompagnement pendant les études du maître d'œuvre.

Nous poursuivons le témoignage des élus sigeanais entamé en 2022 lors de la 1ère phase de programmation



"Avec l'ATD, nous avons une meilleure compréhension de ce qu'est le projet."

Laure Tondon, adjointe enfance, jeunesse et affaires scolaire et Didier Milhau, premier adjoint urbanisme et grands travaux



LE PROJET

L. Tondon : « Pour rappel, notre projet de création d'un Pôle Petite Enfance est né fin 2020. L'idée de départ était de recentrer cantine scolaire et école maternelle. Près de 80 enfants, âgés de 3 à 6 ans, sont scolarisés et doivent parcourir 400 mètres pour se rendre à la cantine, ce qui pose des problèmes de sécurité. L'agence nous a proposé en 2022 un programme répondant à nos besoins et nous a accompagnés sur le choix d'une maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire. Aujourd'hui, nous en sommes en phase études et bientôt travaux et notre collaboration avec l'ATD se poursuit logiquement »

LES TRAVAUX

D. Milhau : « Concernant l'avancement des travaux, nous avons démolie la maison que nous avions acquise afin de réaliser le Pôle. Cette démolition est intervenue fin août juste avant la rentrée et nous espérons un début des travaux en fin d'année. Nous avons passé les marchés pour faire le choix des entreprises. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'ATD qui nous a aidé à respecter les attendus du cahier des charges. L'ATD nous a bien conseillés pour le choix de l'architecte (lire ci-contre) qui aujourd'hui suit le programme initialement prévu. L'architecte est de très bon conseil et fait, lui aussi, preuve d'écoute. Les dialogues lors des réunions entre toutes les parties

sont constructifs. Nous espérons toujours une livraison à la rentrée 2025. Le bâtiment disposera d'une partie restauration et salle de 90 places pour la cantine. À l'étage, outre des bureaux et salles de réunion, nous disposerons de trois salles d'activités. »

L'ATD

D. Milhau : « Je dirai que l'apport de l'ATD est important en termes de conseils et de maîtrise des procédures. L'agence nous a accompagnés dans la première phase du projet pour la programmation, le choix du maître d'œuvre et l'analyse des offres. Nous en sommes satisfaits et nous poursuivons par ailleurs, dans le même état d'esprit, avec notre projet d'aménagement de la traversée de l'agglomération. »

L. Tondon : « Le suivi technique du projet de Pôle Petite Enfance a été essentiellement conduit par Jean-Christophe Lopez. Par son intermédiaire, l'agence offre un service à la disposition des communes. Les agents sont toujours à notre écoute à tous les stades du projet. Avec l'ATD, nous avons une meilleure compréhension de ce qu'est le rôle de chacun et notamment de l'architecte ainsi que des délais inhérents à ce type de projet. Nous n'avons pas les compétences techniques par exemple sur les choix de matériaux. »

ACCOMPAGNEMENT ATD

Estimation du projet : 1 100 850 € HT travaux (en phase programme)

- Accompagnement en phase conception et dépôt de l'autorisation d'urbanisme (2023) cf. Rapport d'activités 2022
- Accompagnement en phase réalisation (travaux) (2024 et 2025)

CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

La Commune de Sigean souhaite regrouper ses services en charge de la Petite Enfance ainsi que l'accueil des enfants de trois à six ans dans un seul lieu à proximité de l'école maternelle, sur une parcelle récemment acquise à cet effet. Les principaux objectifs sont les suivants :

- Limiter et sécuriser les déplacements des groupes d'enfants sur le temps de midi pour rejoindre le restaurant scolaire (actuellement environ dix minutes de cheminement avec des traversées de rue) ;
- Identifier un seul lieu pour les parents, simplifiant le service rendu ;

- Promouvoir et augmenter les capacités d'accueil des jeunes enfants, hors temps scolaire (ALAE et ALSH) ;
- Redonner de l'espace à l'école maternelle en quittant les locaux partagés sur celle-ci, qui ne sont plus suffisants pour faire face à l'évolution des effectifs.

PROPOSITIONS DE L'ATD

- S'assurer que le programme défini initialement est pris en compte et traduit conformément aux attentes du maître d'œuvre
- Accompagner le maître d'œuvre dans les choix techniques proposés par l'Architecte, Atelier T, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre retenu courant 2023 sur la base du programme de travaux établi par l'ATD et la commune.
- S'assurer du respect des délais de rendu des différentes phases de la mission de base
- Suivre l'autorisation d'urbanisme déposée

Le regard de l'architecte d'Atelier T, Laurent Tisseyre



...Sur le projet

« Notre agence, créée en 2008, est composée de six personnes. Nous intervenons à 70 % dans l'Aude car nous sommes associés à un bureau d'études de Lézignan-Corbières. Nous travaillons à 80 % sur des marchés publics, le reste pour des entreprises : réalisations de bureaux, d'usines... Nous avons été retenus pour le Pôle Petite Enfance de Sigean en février 2023. Je pense que nos références notamment sur de précédents projets de ce type ont compté dans ce choix. En effet, nous sommes habitués à travailler avec la PMI, le service de protection maternelle et infantile. Il y a des normes spécifiques à l'accueil d'enfants et donc nous sommes plus efficaces et plus rapides. Nous savons ce que l'on peut accepter pour le projet de la commune mais aussi refuser. Nous parlons le même langage avec la PMI. »

... Sur les travaux

« pour répondre au programme de la commune, nous avons imaginé un bâtiment de 500 M2 sur deux niveaux. La spécificité de ce projet est qu'il se réalise sur une petite parcelle avec des voisins assez proches. Le bâtiment peut accueillir jusqu'à 200 personnes (186 enfants et 10 personnels). Il fallait une centrale de traitement de l'air couplée au chauffage à la mesure de cette taille. Ce sont des éléments qui peuvent être bruyants. Il fallait apporter une réponse technique. Nous voulions travailler sur une isolation extérieure mais le budget ne le permettait pas. Nous avons donc proposé une toiture terrasse végétalisée afin que la structure ne chauffe pas trop vite l'été et que l'on conserve l'inertie du bâtiment pour cumuler froid en été et chaleur en hiver. Sur la façade sud, nous allons réaliser des pergolas bioclimatiques avec des lames que l'on oriente différemment en fonction du vent, de la pluie, sujets prégnants dans la région... Des détecteurs

de lumière permettent aussi une fermeture automatique. En hiver, en l'ouvrant, on profite de la lumière. Cela a permis de créer un véritable espace supplémentaire. »

... Sur l'ATD

« Cela fait déjà plusieurs projets que je traite avec l'ATD et notamment monsieur Lopez et j'y vois le rôle de l'AMO (assistance à maîtrise d'œuvre) que l'ATD joue, du meilleur œil possible. La présence de l'ATD facilite le travail car les documents sur lesquels nous travaillons notre projet sont réalisés par des techniciens qui connaissent leur sujet. La présence de l'ATD lors des réunions permet aussi de faire l'interface entre les élus et l'architecte. Le dialogue est beaucoup plus simple. Quand je suis contacté directement par des mairies je leur conseille de passer par une AMO et je leurs dis que le bâtiment répondra mieux à leurs attentes. L'ATD est une spécificité de l'Aude. Si cela pouvait se généraliser ! »



COMMUNE DE LIMOUSIS

Création nouvel espace d'accueil grotte de Limousis

"Ils assurent le suivi des travaux et le dialogue avec les architectes."

Gilles Delaur, maire de Limousis



LE PROJET

Nous étions en délégation de service public avec le gouffre de Cabrespine et la commune souhaitait que le local d'accueil datant de 1953, un peu réaménagé début des années 2000, soit rénové. Comme nous n'avons pas trouvé d'accord avec les gestionnaires, nous avons décidé de reprendre la grotte en régie en 2019. Nous avons d'abord réalisé une étude de faisabilité qui nous a montré que nous pouvions financer ces travaux, mais le COVID nous a fait prendre du retard. Le coût des travaux était passé de 1,6 millions d'euros à 2 millions. Nous avons alors fait appel à l'ATD pour faire une étude et nous avons opté pour des travaux en deux tranches.

LES TRAVAUX

Depuis le mois de mai, nous avons lancé les travaux de création du futur local de 450 m² qui assurera l'accueil, la billetterie, une boutique, les vestiaires pour le personnel et le bureau du directeur. Nous avons aussi prévu une salle pour les déjeuners hors sac.

Une partie sera mise à disposition du Spéléo Club de l'Aude. Nous espérons une livraison du bâtiment en fin d'année. La deuxième tranche des travaux concerne l'actuel local d'accueil qui sera agrandi pour en faire un lieu de restauration. Sur notre zone, il y a peu de restaurants en capacité de recevoir des groupes. Ce nouveau local de 400m² disposera d'une salle de restauration de 150 m². Nous sommes en train d'essayer de boucler le montage financier. Nous avons demandé une aide à la Région.

L'ATD

L'ATD a été d'excellents conseils tout au long du projet. Ils ont été présents depuis le départ et aujourd'hui ils assurent le suivi des travaux et le dialogue avec les architectes. J'ai été très heureux de les avoir à mes côtés sur un projet aussi important. C'était une première pour notre commune et nous avons pu apprécier à quel point leur soutien. Quand il a fallu aller discuter en préfecture pour obtenir des aides, leurs commentaires ont été justes et nous ont aidés.

ACCOMPAGNEMENT ATD

Estimation du projet : 1 622 774 €HT travaux (en phase programme)

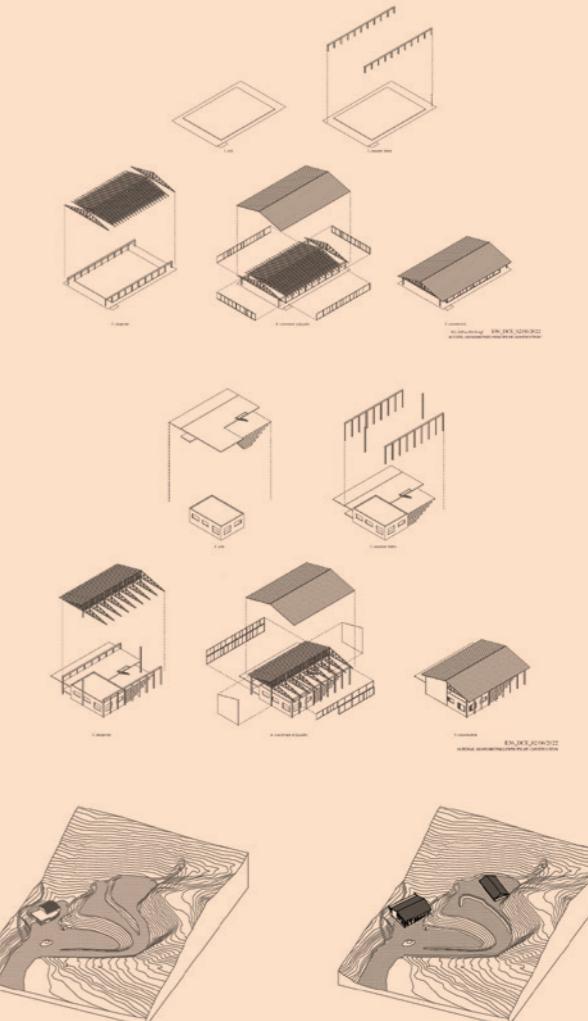
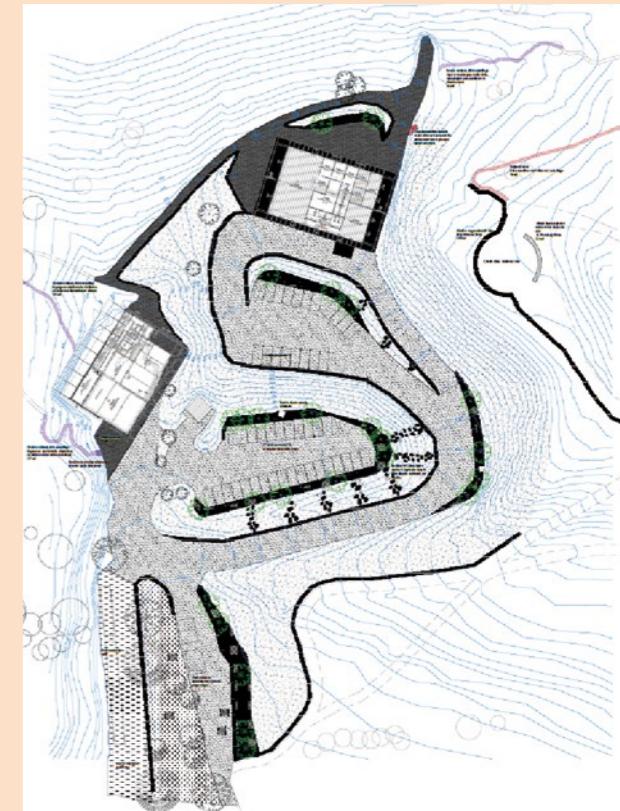
- Accompagnement en phase conception, choix des entreprises et dépôt de l'autorisation d'urbanisme (2023)
- Accompagnement en phase réalisation (travaux) (2024 et 2025)

CONTEXTE & ÉTAT DES LIEUX

Depuis début 2019, la commune de Limousis a repris en régie l'exploitation de la grotte. Elle souhaite valoriser le site et augmenter son attractivité afin d'augmenter le nombre de visiteurs. Pour répondre aux besoins identifiés, il est prévu la construction d'un bâtiment d'accueil neuf au plus près de l'entrée de la grotte et la transformation du bâtiment d'accueil actuel en restaurant et hébergement ainsi que l'aménagement des abords, parkings et zone de pique-nique.

- Équipe retenue :
 - Architecte : BAST
 - Bureaux d'études techniques : TERREL, BET Charles Beaufort, OTCE, Delométrie, Camille Fréchou, GAMBA

ÉLÉMENTS TECHNIQUES NIVEAUX APD ET PERMIS DE CONSTRUIRE PRODUITS PAR LE MAÎTRE D'ŒUVRE



PROPOSITIONS DE L'ATD

- s'assurer que le programme défini initialement est pris en compte et traduit conformément aux attentes du maître d'ouvrage
- accompagner le maître d'ouvrage dans les choix techniques proposés par l'Architecte, BAST, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre retenu courant 2022 sur la base du programme de travaux établi par l'ATD et la commune.
- s'assurer du respect des délais de rendu des différentes phases
- suivre l'autorisation d'urbanisme déposée
- appui technique et administratif lors du choix des entreprises



Le regard de l'architecte de BAST, Didier Le Ny



... Sur le projet

« Notre cabinet BAST, installé à Toulouse, a été créé il y a une dizaine d'années par trois associés dans le cadre d'une Scop. Nous travaillons beaucoup sur des projets pour des particuliers mais nous répondons aussi à des marchés publics dans un rayon de 2 heures autour de Toulouse. Nous aimons beaucoup, comme à Limousis, travailler sur des choses plus concrètes, plus palpables, plus réelles. Cela nous permet aussi de travailler avec des entreprises locales qui connaissent le territoire et qui ont l'envie de bien travailler. »

... Sur les travaux

« Nous avons répondu à la consultation proposée sur ce projet de création d'un local d'accueil pour la grotte et d'un local de restauration. Nous sommes partis sur un bâtiment à structure conventionnelle avec une charpente en bois. Il s'agit d'une fermette très fine en bois de qualité venant d'une scierie de Quillan et réalisée par un charpentier de Lézignan. Sur ce site proche de la grotte, nous avons prévu des façades vitrées importantes pour avoir une vision traversante avec des débords de toiture et la création d'un grand préau. Ce projet s'est fait en lien avec le Syaden afin d'installer des panneaux photovoltaïques en toiture. Le bâtiment fait 20 mètres de large sur 50 mètres de long. Les travaux ont débuté au printemps. La livraison est

programmée fin 2024. La construction est assez rapide car nous limitons le second œuvre en utilisant les matériaux dès le gros œuvre. »

... Sur l'ATD

« Nous connaissons l'ATD pour travailler souvent sur ces territoires ruraux notamment dans l'Aude. Ici, l'agence est très dynamique, ailleurs ce sont souvent des conseils administratifs. Dans l'Aude, l'ATD est multi compétences, de l'ingénierie à l'architecture, ce qui est très intéressant sur des territoires plus isolés. Ils font un accompagnement des petites communes remarquable. Quand nous voyons que l'ATD a été mandatée sur un projet, nous aimons bien répondre à l'appel d'offres. Nous savons que les conditions de travail seront saines. »

6

Les finances de l'ATD



SES RECETTES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
	DÉSIGNATION	BP 2023	RÉALISÉ 2023
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	563 000,00 €	533 555,08 €
74	Dotations et participations	325 000,00 €	399 492,00 €
75	Autres produits d'activités	-	581,19 €
013	Atténuations de charges	100,00 €	6 432,84 €
002	Résultat antérieur reporté	283 775,64 €	283 775,64 €
TOTAL DES RECETTES		1 171 875,64 €	1 223 836,75 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP.	RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	DÉSIGNATION	BP 2023	RÉALISÉ 2023
040	Amortissements des immobilisations	6 500,00 €	4 966,56 €
001	Résultat antérieur reporté	20 772,82 €	20 772,82 €
TOTAL DES RECETTES		27 272,82 €	25 739,38 €

SES DÉPENSES

CHAP.	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
	DÉSIGNATION	BP 2023	RÉALISÉ 2023
11	Charges à caractère général	163 500,00 €	124 320,38 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	698 000,00 €	682 603,75 €
65	Autres charges de gestion courante	10 770,00 €	10 750,50 €
67	Charges exceptionnelles	6 000,00 €	3 009 €
022	Dépenses imprévues	3 000,00 €	-
042	Dotations aux amortissements	6 500,00 €	4 966,56 €
TOTAL DES DÉPENSES		887 770,00 €	825 650,19 €

CHAP.	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
	DÉSIGNATION	BP 2023	RÉALISÉ 2023
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	13 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	12 272,82 €	-
TOTAL DES DÉPENSES		27 272,82 €	13 500,00 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

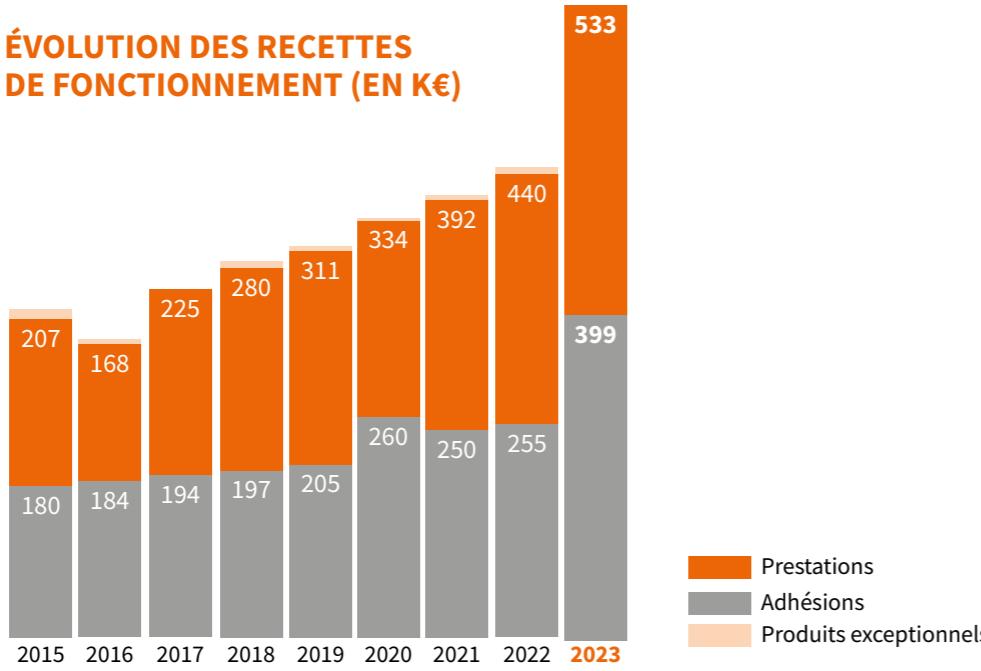
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Produits hors résultat reporté	940 061,11 €	Produits hors résultat reporté	4 966,56 €
Charges	825 650,19 €	Charges	13 500,00 €
Résultat de l'exercice	114 410,92 €	Résultat de l'exercice	- 8 533,44 €
RÉSULTAT D'EXERCICE 2023 : 105 877,48 €			

SES RÉSULTATS

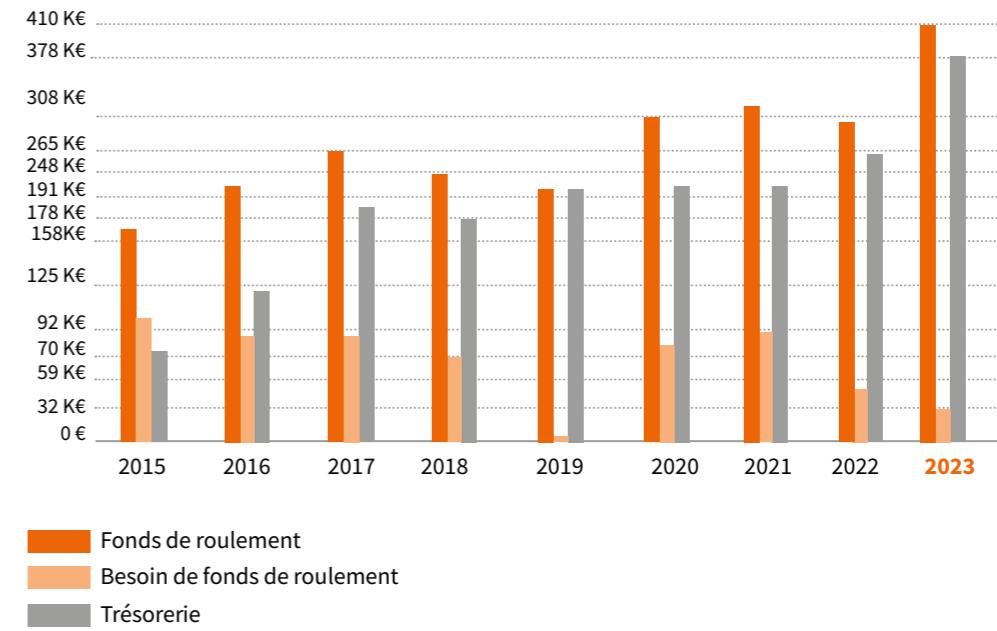
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de fonctionnement 2023	114 410,92 €	Résultat d'investissement 2023	- 8 533,44 €
Résultat antérieur reporté	283 775,64 €	Résultat antérieur reporté	20 772,82 €
Résultat de fonctionnement de clôture	398 186,56 €	Résultat d'investissement de clôture	12 239,38 €
TOTAL RÉSULTAT D'EXERCICE		105 877,48 €	
TOTAL RÉSULTAT REPORTÉ		304 548,46 €	
TOTAL RÉSULTAT DE CLÔTURE		410 425,94 €	

SES ÉVOLUTIONS

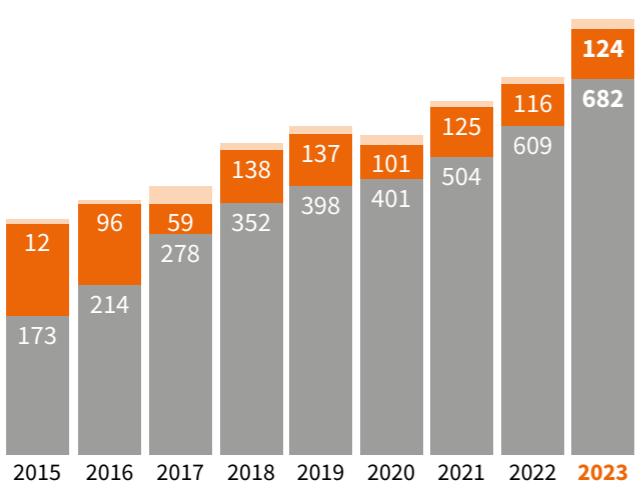
ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN K€)



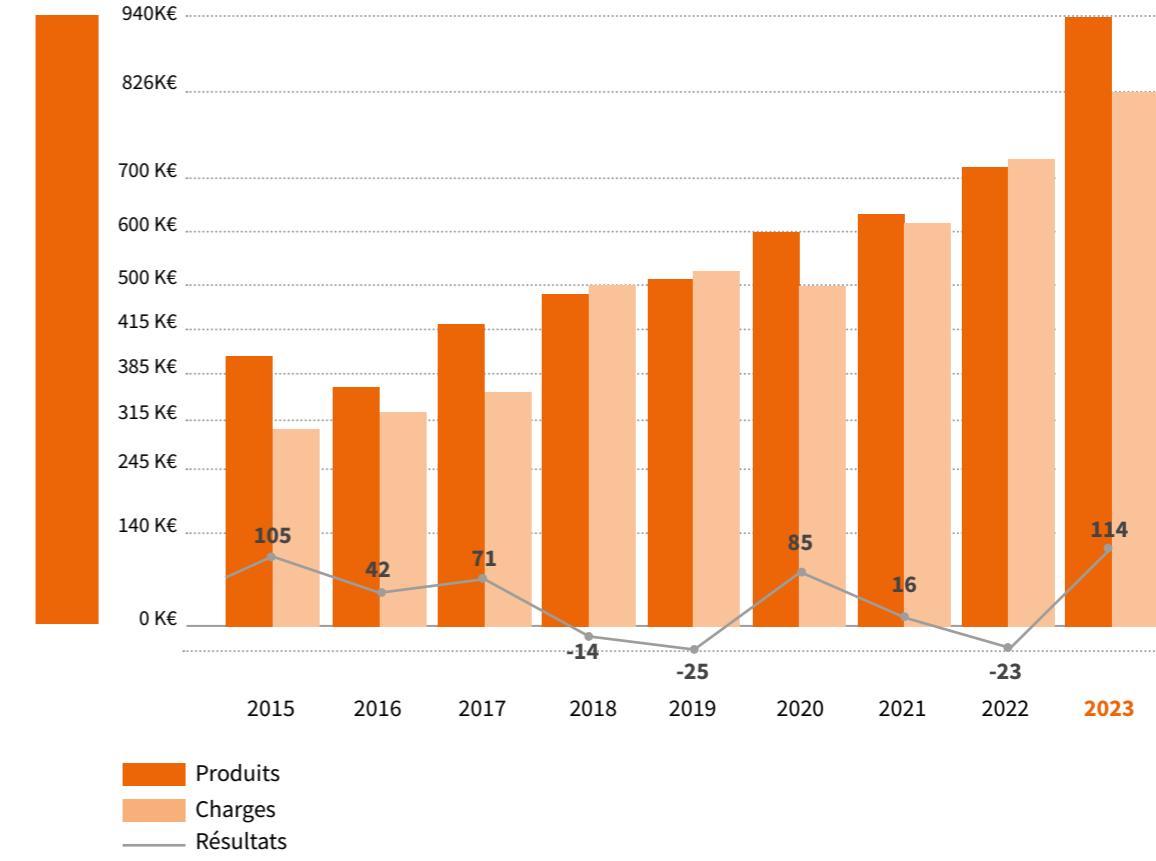
ÉVOLUTION DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER



ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN K€)



ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT, HORS EXCÉDENT REPORTÉ



7

L'actualité de l'ATD

ANTICIPER LE RELÈVEMENT POST-INONDATION DES TERRITOIRES

L'ATD11 a contribué à la démarche « Anticiper le relèvement post-inondation des territoires » co-pilotée par le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques (AFCPCNT) durant l'année 2023.

« Reconstruire mieux après l'inondation, c'est bien, anticiper pour faciliter et accélérer la reconstruction, c'est mieux ! »

Le département de l'Aude, touché par les inondations d'Octobre 2018 a apporté sa contribution à travers de nombreux témoignages notamment lors de la journée d'échanges et de restitution qui s'est tenue à Paris le 19 décembre 2023, en participant à une des trois tables rondes organisées pour l'occasion.



Nous sommes fiers de mettre à l'honneur Thomas Marty, notre étudiant alternant qui a récemment couronné son parcours par l'obtention d'un Master en Management, Spécialité Santé-Sécurité-Environnement (SSE) à l'École Supérieure de La Raque.

Thomas a intégré notre équipe avec une détermination et un engagement exemplaires. Pendant 2 ans, il a su apporter une contribution significative à vos projets notamment en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Il incarne les valeurs de rigueur, d'innovation et de responsabilité qui sont au cœur de notre mission. Nous lui souhaitons un avenir professionnel brillant !

CRUE RAPIDE, 15 OCTOBRE 2018 Aude (11)



Jean-François Desbouis
Directeur Départemental des Territoires et de la Mer dans l'Aude jusqu'en 2019



André Viola
Président du Conseil Départemental de l'Aude de 2011 à 2020



Éric Menassi
Maire de Trèbes depuis 2014, Vice-président de Carcassonne Agglo délégué aux Transitions écologiques, Résilience et Reconstruction



Michel Proust
Maire de Villegailhenc depuis 2001 et Vice-Président de Carcassonne Agglo en charge de la mobilité



Jean-Régis Guichou
Maire de la commune de Couffoulens depuis 2014, Vice-président de Carcassonne Agglo, délégué à la Ruralité et l'Équilibre territorial



Laurent Naudy
Directeur de l'Agence Technique Départementale (ATD) de l'Aude depuis 2014



Hélène Mathieu-Subias
Directrice technique du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) dans l'Aude depuis 2015



Emmanuel Bourrel
Directeur Général Délégué du Pôle territoire Carcassonne Agglo depuis 2018

SALON DES COMMUNES ET DES TERRITOIRES DE L'AUDE.

À l'initiative de l'association des Maires de l'Aude, présidée par Éric MÉNASSI, s'est tenu le 20 octobre 2023, au Centre de Congrès du Dôme, à Carcassonne, le second salon des communes et des territoires de l'Aude.

Cet événement à destination des élus et des agents du département, a été un temps fort et fédérateur dédié aux actions et préoccupations des collectivités locales.

Dans un stand commun avec le Département de l'Aude, l'Agence technique départementale s'est tenue à votre disposition pour répondre à vos interrogations et vous présenter les derniers projets que nous avons accompagnés.



ENQUÊTE DE SATISFACTION

Dans un souci d'amélioration de la qualité des prestations proposées et afin de mieux répondre aux attentes et besoins de ses adhérents, l'Agence propose aux communes et EPCI qui sollicitent notre expertise de répondre à une enquête de satisfaction.

Celle-ci est adressée par mail au moment de la clôture de l'opération que nous accompagnons. Vous êtes de plus en plus nombreux à nous retourner ce questionnaire complété : 41% des communes et EPCI en 2023.

Aussi nous vous remercions par avance pour vos contributions à venir.

RÉSULTAT 2023 DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION :

	Peu satisfaisant	satisfaisant	très satisfaisant
Délai de prise en charge	-	26%	74%
Disponibilité	-	14%	84%
Respect des échéances	-	14%	86%
Compétences	-	7%	93%
Contenu du rendu de la mission	-	9%	91%
Bénéfices pour la collectivité	-	12%	88%
Sollicitation pour un nouveau projet	-	9%	91%



LA CENTRALE D'ACHATS

Certains adhérents ont exprimé un besoin d'appui pour l'achat de prestations ponctuelles ou répétées dans des domaines techniques précis, pour lesquels ils ne disposent pas forcément de compétences internes suffisantes, pour effectuer un achat optimal. Il ne fait aucun doute que la stratégie d'achat constitue une opportunité pour les collectivités territoriales et un levier d'optimisation des dépenses publiques.

Afin de répondre en partie à ces attentes, en assemblée générale statutaire du 16 février 2019, l'Agence technique départementale s'est érigée en centrale d'achat. Cette faculté permet à l'Agence, en qualité d'intermédiaire, de proposer à ses adhérents le recours à une procédure d'achat public encadrée, simplifiée, et juridiquement sécurisée, et ce, dans ses domaines d'expertise (assainissement, bâtiment, voirie, etc). Il s'agit de mutualiser l'achat public dans une logique d'efficience et une recherche d'économies d'échelle.

L'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées. Concrètement, la centrale d'achats engage une consultation et passe un marché, sous la forme d'un accord-cadre. C'est à ce stade que sont définis l'ensemble des prescriptions techniques des prestations à réaliser ou des équipements à fournir.

L'adhérent, bénéficiaire final de cette procédure d'achat, passe et exécute le marché subséquent, avec ou sans remise en concurrence des offres, avec les entreprises retenues.

Le recours à la centrale d'achats reste à l'appréciation des adhérents qui disposent naturellement de leur entière faculté à engager leur propre consultation ou travailler avec leur fournisseur local, dans le respect des règles du code de la commande publique.

L'ATD PROPOSE LES ACCORDS-CADRES SUIVANTS :

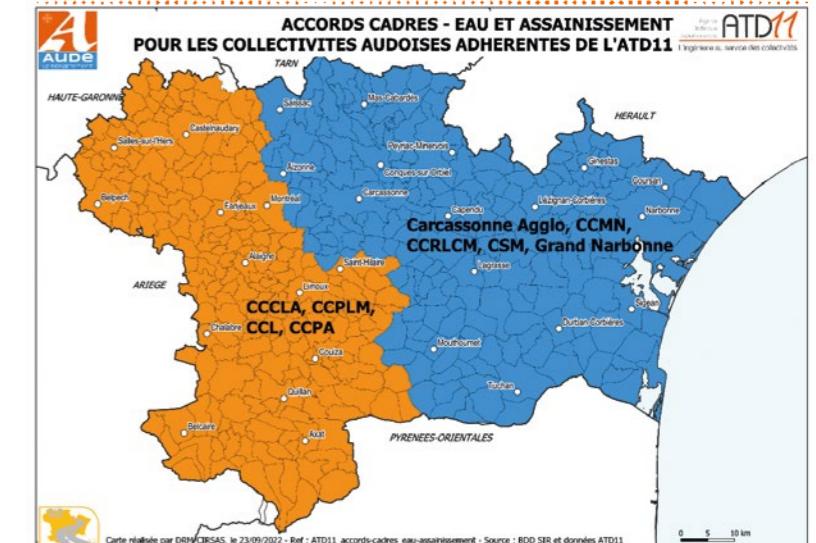
- Accord-cadre à bons de commande, mono attributaire, pour l'acquisition, la livraison, l'installation et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes. (DAE)

- Accord-cadre à marches subséquents, multi-attributaires, avec remise en concurrence, relatif à des missions d'études de type diagnostics et schémas directeurs en eau et assainissement, du pluvial et de la défense extérieure contre l'incendie décomposé en deux lots géographiques :

- Lot 1 : territoire des Communautés de Communes Castelnau-d'Aude Lauragais (CCCLA), Piège Lauragais Malepère (CCPLM), Limouxin (CCL) et Pyrénées Audoises (CCPA)
- Lot 2 : territoire des Communautés de Communes Montagne Noire (CCMN), Région Lézignanaise Corbières et Minervois (CCRLCM), Corbières Salanques Méditerranée, de Carcassonne Agglo, et du Grand Narbonne

- Accord-cadre à marchés subséquents, multi-attributaires, avec remise en concurrence, de travaux de voirie, aménagement des espaces publics, réseaux divers et ouvrages d'art, décomposé en 5 lots :

- Lot 1 : territoire des Communautés de Communes de Castelnau-d'Aude Lauragais et Piège Lauragais Malepère
- Lot 2 : territoire des Communautés de Communes du Limouxin et des Pyrénées Audoises
- Lot 3 : territoire de la Communauté de Communes Montagne Noire et de Carcassonne Agglo
- Lot 4 : territoire des Communautés de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois et Corbières Salanques Méditerranée et du Grand Narbonne
- Lot 5 : Ouvrages d'art, tous les secteurs du Département

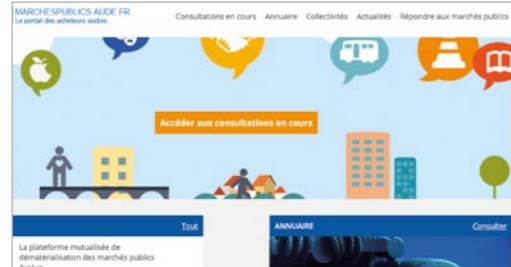


Si vous souhaitez bénéficier de ces accords-cadres, veuillez vous rapprocher des services de l'ATD11 et nous vous préciserons la marche à suivre pour passer et exécuter le marché subséquent.

PARTENARIATS

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Portail des marchés publics



Le Département de l'Aude a créé une plateforme consacrée aux marchés publics. L'objectif de cette démarche est d'abord de simplifier l'accès à la commande publique des TPE/PME mais aussi de créer un réseau pour favoriser la diffusion des bonnes pratiques.

En 2015, le Département de l'Aude a décidé d'aller encore plus loin dans la démarche et s'est doté d'un outil complet, le portail **Marchespublics.aude.fr**. Il s'agit d'une véritable plateforme de dématérialisation des marchés publics mise gratuitement à la disposition de toutes les communes et établissements publics audiois.

Celle-ci permet aux collectivités et établissements publics de satisfaire à leurs obligations en matière de dématérialisation et permet aux entreprises et, notamment aux TPE/PME, de trouver en un seul endroit l'information sur l'ensemble des consultations lancées par les collectivités adhérentes.

À NOTER:

Les financements européens continueront à faire l'objet d'une demande séparée conformément aux modalités actuelles.

Les autres financements État (FNADT, DSIL...) devront faire l'objet d'une demande séparée.

Demandes de subventions en ligne



En collaboration avec l'État et la Région Occitanie, le Département de l'Aude a mis en place un formulaire unique pour la saisie des demandes de subventions émanant des communes et EPCI. Celui-ci est accessible via une plateforme dématérialisée **subventions.aude.fr** pour laquelle les codes d'accès ont été communiqués aux communes et intercommunalités.

Le maire ou président saisit sa demande sur ce formulaire unique et une seule fois qu'elle concerne le Département et/ou la Région et/ou l'État et joint les pièces justificatives qui lui sont demandées. C'est le Département qui se charge de mettre le dossier dématérialisé à disposition de l'État et de la Région. Les pièces justificatives à joindre sont fonction du type de demande (voirie, cœur de village, bâtiment...).

Une fois le dossier réceptionné par les partenaires concernés, l'instruction est assurée par chacun d'eux selon ses procédures propres, au regard de ses règles d'intervention financières.

Pour le Département, les demandes devront être déposées avant le 31 octobre pour une programmation principale au début du 1^{er} trimestre de l'année suivante.

La Région instruira les dossiers et notifiera ses décisions de financement au fil de l'eau dans le cadre, notamment, des contrats territoriaux.

L'État instruira via la plateforme les dossiers DETR. Ils seront recevables entre le 15 septembre et le 31 octobre. La programmation interviendra dans le courant du 1^{er} semestre.

Grâce à des liens internet, le maire ou le président ont la possibilité de consulter en ligne les règlements d'intervention **des trois partenaires financiers** pour le dispositif qui l'intéresse.

RÉSEAU DES ATD DE FRANCE

En 2023, le réseau des agences techniques départementales a rassemblé les responsables des ATD de France.

En 2023 les 22 et 23 juin à Nancy.

On compte aujourd'hui 82 ATD au niveau national dont 50 EPA, quelques SEM, SPL, Syndicats Mixtes, des régies départementales ou des structurations de type plate-forme agrégeant divers acteurs de l'ingénierie territoriale. 45 présents pour 39 structures représentées ont pu échanger sur les modalités de fonctionnement des Agences, les domaines d'interventions, les relations mises en œuvre avec les différents partenaires. Cette rencontre annuelle des directeurs d'Agences techniques a été l'occasion de profiter des retours d'expériences et des pratiques de chacun.

Il a notamment été présenté les démarches stratégiques portées par MMD54 et l'ATD86. Philippe Rogier, directeur institution et territoires a présenté l'Agence France Locale, banque publique détenue à 100 % par les collectivités territoriales et qui est en capacité d'accompagner ces dernières pour financer leurs investissements. Depuis 2021, l'AFL s'est vue reconnaître le statut de banque publique de développement.



ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS D'AGENCES TECHNIQUES DÉPARTEMENTALES (ANDATD)



Les Agences techniques départementales, au nombre de 82 sur toute la France, dont 50 EPA, ont décidé de s'organiser afin de disposer d'un organe de discussion au niveau national pour répondre aux sollicitations des ministères et services de l'État sur la structuration de l'ingénierie publique notamment. Domiciliée à l'Assemblée des Départements de France à Paris, l'ANDATD était présidée par Anne-Sophie Carton-Laporte, directrice de l'Agence technique départementale de l'Aisne jusqu'en 2023. Cécile Calin, directrice de l'Agence technique départementale de Meurthe et Moselle a pris la présidence depuis 2024. Laurent Naudy est membre du Conseil d'administration depuis sa création en 2014.

LE BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES (BRGM)



Par convention, le BRGM propose un appui scientifique à l'ATD concernant la valorisation des connaissances scientifiques disponibles sur le département de l'Aude pour une meilleure gestion et exploitation des eaux souterraines d'une part, et pour la connaissance et la compréhension des risques gravitaires d'autre part, en lien notamment avec les événements extrêmes auxquels le département est soumis (inondations, tempêtes...). Ce partenariat vise à apporter à l'ATD l'expertise scientifique du BRGM, à mobiliser et à exploiter les données et les archives acquises par le BRGM (BSS, inventaire cavités, géologie...) et par le Département et à valoriser les connaissances des projets de Recherche menés dans le Département (notamment sur les Corbières, le Plateau de Sault, etc.).

LE CEREMA



Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), établissement public portant l'ingénierie technique de l'État (créé notamment à partir du réseau des Centre d'études techniques de l'Équipement), a ouvert sa gouvernance aux collectivités territoriales, ses interventions et domaines d'expertise portant en effet sur des compétences désormais en grande partie décentralisées et cette évolution permettant, comme l'Agence Technique Départementale (ATD) le fait, d'intervenir hors marché dans un système dit de quasi-régie. Le Cerema est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle conjointe du ministre de la transition écologique et solidaire et du ministre de la cohésion des territoires.

Les métiers du Cerema s'organisent autour de 6 domaines d'action : Expertise et ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement et risques, Mer et littoral.

Au vu des expertises techniques du Cerema, complémentaires des nôtres, et du travail de partenariat initié avec le Cerema Occitanie, l'Agence technique départementale a fait le choix d'adhérer pour mobiliser certaines expertises spécifiques au Cerema et intégrer des dispositifs nationaux pouvant profiter aux collectivités audoises (communes, EPCI et Département). Le Cerema intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées. L'évolution de la gouvernance et du mode de contractualisation avec le Cerema est une démarche inédite en France. Elle fait du Cerema un établissement d'un nouveau genre qui va permettre aux collectivités d'exercer un contrôle et de prendre activement part à la vie et aux activités du Cerema. Hélène Sandagné est membre du conseil d'administration depuis 2023 en tant que représentante du collège des ATD de France.

8 ANNEXE

LES COMMUNES (393 / 433) LISTES DES ADHÉRENTS AU 31 DÉCEMBRE 2023

A

Aigues-Vives
Airoux
Ajac
Alaigne
Alairac
Albas
Albières
Alet-les-Bains
Alzonne
Antugnac
Aragon
Argeliers
Argens-Minervois
Armissan
Arques
Artigues
Arzens
Aunat
Auriac
Axat
Azille

B

Badens
Bages
Bagnoles
Baraigne
Barbaira
Belcaire
Belcastel-et-Buc
Belflou
Bellegarde-du-Razès
Belpech
Belvèze-du-Razès

Castelnau-d'Aude
Caudébronde
Caunes-Minervois
Caunette-sur-Lauquet
Caux-et-Sauzens
Cavanac
Caves
Cazalrenoux
Cenne-Monestiés
Cépie
Chalabre

Belvianes-et-Cavirac

Belvis
Berriac
Bessède-de-Sault
Bizanet
Blomac
Bouilhonnac
Bouisse
Bouriège
Bourigeole
Boutenac
Bram
Brézilhac
Brousses-et-Villaret
Brugairolles
Bugarach

C

Cabrespine
Cahuzac
Cailhau
Cailhavel
Cailla
Cambieure
Campagna-de-Sault
Campagne-sur-Aude
Camplong-d'Aude
Camps-sur-l'Agly
Camurac
Capendu
Carlipa
Cascastel-des-Corbières
Cassaignes
Castans
Castelnau-d'Aude
Caudébronde
Caunes-Minervois
Caunette-sur-Lauquet
Caux-et-Sauzens
Cavanac
Caves
Cazalrenoux
Cenne-Monestiés
Cépie
Chalabre

D

Davejean
Dernacueillette
Donzac
Douzens
Duilhac-sous-Peyrepertuse
Durban-Corbières
Embres-et-Castelmaure

E

Escales
Escouloubre
Escueillens-et-Saint-Just-de-Bélengard
Espéraza
Espezel

F

Fabrezan
Fajac-la-Relegenque
Fanjeaux
Félines-Termenès
Fendeille
Fenouillet-du-Razès
Ferrals-les-Corbières
Ferran
Festes-et-Saint-André

Feuilla
Floure
Fontcouverte
Fonters-du-Razès
Fontiers-Cabardès
Fontiès-d'Aude
Fontjoncouse
Fournes-Cabardès
Fourtou
Fraise-Cabardès
Fraissé-des-Corbières

G
Gaja-et-Villedieu
Gaja-la-Selve
Galinagues
Gardie
Generville
Gincla
Ginestas
Ginoles
Gourvieille
Gramazie
Granès
Greffiel

H
Homps

I
Issel

J
Jonquières
Joucou

L
La Bezole
La Cassaigne
La Courtète
La Digne-d'Amont
La Digne-d'Aval
La Fajolle
La Force
La Louvière-Lauragais
La Palme
La Pomarède
La Redorte
La Serpent
La Tourette-Cabardès
Labastide-d'Anjou
Labastide-en-Val
Labastide-Esparbarenque
Labécède-Lauragais
Lacombe
Ladern-sur-Lauquet
Lafage
Lagrasse
Lairière
Lanet
Laprade

Laroque-de-Fa
Lasbordes
Lasserre-de-Prouille
Lastours
Laurabuc
Laurac
Lauraguel
Laure-Minervois
Lavalette
Le Bousquet
Le Clat
Les Brunels
Les Cassés
Les Ilhes
Les Martyrs
Leuc
Lézignan-Corbières
Lignairolles
Limousis
Limoux
Loupia
Luc-sur-Orbieu

M
Magrie
Mailhac
Maisons
Malras
Malves-en-Minervois
Malviès
Marcorignan
Marquein
Marsa
Marseillette
Mas-Cabardès
Mas-des-Cours
Massac
Mas-Saintes-Puelles
Mayreville
Mazuby
Mérial
Miraval-Cabardès
Mireval-Lauragais
Missègre
Molandier
Molleville
Montauriol
Montazels
Montbrun-des-Corbières
Montclar
Montferrand
Montfort-sur-Boulzane
Montgaillard
Montgradail
Monthaut
Montirat
Montjardin
Montjoi
Montmaur
Montolieu
Montréal
Montredon-des-Corbières

Montséret
Monze
Moussoulens
Mouthoumet
Moux

N
Nébias
Névian
Niort-de-Sault

O
Ornaisons
Orsans

P
Padern
Palairac
Palaja
Paraza
Pauligne
Payra-sur-l'Hers
Paziols
Pécharic-et-le-Py
Pech-Luna
Pennautier
Pépieux
Pexiora
Peyrefitte-du-Razès
Peyrefitte-sur-l'Hers
Peyrens
Peyriac-de-Mer
Peyriac-Minervois
Peyrolles
Pezens
Pieusse
Plaigne
Plavilla
Pomas
Portel-des-Corbières
Port-la-Nouvelle
Pouzols-Minervois
Pradelles-Cabardès
Preixan
Puginier
Puichéric
Puilaurens
Puivert

Q
Quintillan
Quirbajou

R
Raissac-d'Aude
Raissac-sur-Lampy
Rennes-le-Château
Rennes-les-Bains
Ribaute
Ribouisse
Ricaud

Rieux-en-Val
Rieux-Minervois
Rodome
Roquecourbe-Minervois
Roquefère
Roquefeuil
Roquefort-de-Sault
Roquetaillade-et-conilhac
Roubia
Rouffiac-d'Aude
Rouffiac-des-Corbières
Roullens
Routier
Rustiques

S
Saint-Amans
Saint-André-de-
Roquelongue
Saint-Couat-d'Aude
Saint-Couat-du-Razès
Saint-Denis
Sainte-Camelle
Sainte-Colombe-sur-Guette
Sainte-Colombe-sur-l'Hers
Sainte-Eulalie
Sainte-Valière
Saint-Ferriol
Saint-Frichoux
Saint-Gaudéric
Saint-Hilaire
Saint-Jean-de-Barrou
Saint-Jean-de-Paracol
Saint-Julia-de-Bec
Saint-Julien-de-Briola
Saint-Just-et-le-Bézu
Saint-Laurent-de-la-
Cabrerisse
Saint-Louis-et-Parahou
Saint-Marcel-sur-Aude
Saint-Martin-de-Villereglan
Saint-Martin-Lalande
Saint-Martin-le-Vieil
Saint-Martin-Lys
Saint-Nazaire-d'Aude
Saint-Papoul
Saint-Paulet
Saint-Pierre-des-Champs
Saint-Polycarpe
Saint-Sernin
Saissac
Sallèles-Cabardès
Sallèles-d'Aude
Salles-d'Aude
Salles-sur-l'Hers
Salsigne
Salvezines
Salza
Seignalens
Serres
Serviès-en-Val
Sigean

Sonnac-sur-l'Hers
Sougaigne
Soulhe
Soulatgé
Soupex

T
Talairan
Taurize
Termes
Terroles
Thézan-des-Corbières
Tournissan
Tourouzelle
Tourreilles
Trassanel
Trausse
Trèbes
Tréville
Tréziers
Tuchan

V
Val-de-Dagne
Val de Lambronne
Val-du-Faby
Valmigère
Ventreac-Cabardès
Ventreac-en-Minervois
Verdun-en-Lauragais
Verzeille
Vignevieille
Villalier
Villanière
Villardebelle
Villardonnell
Villar-en-Val
Villar-Saint-Anselme
Villarzel-Cabardès
Villasavary
Villautou
Villebazy
Villedaigne
Villedubert
Villefloure
Villefort
Villeflouren
Villegailhenc
Villegly
Villelongue-d'Aude
Villemagne
Villemoustaussou
Villeneuve-la-Comptal
Villeneuve-les-Corbières
Villeneuve-lès-Montréal
Villeneuve-Minervois
Villepinte
Villerouge-Termenès
Villesèque-des-Corbières
Villesèquelande
Villesiscle

Villespy
Villetritouls
Vinassan

LES EPCI (15)
•••••
Communauté de communes
de Castelnau-d'Aude - Lauragais
audiois (CCCLA)

Communauté de communes
du Limouxin (CCL)
Communauté de communes
de la Montagne-Noire
(CCMN)
Communauté de communes
Piège Lauragais Malepère
(CCPLM)

Communauté de communes
Pyrénées audioises (CCPA)
Communauté de communes
Région Lézignanaise,
Corbières et Minervois
(CCRLCM)

Carcassonne agglomération
SIAEP Castelnau d'Aude /
Escales

SIVU du Razès
Syndicat Oriental des eaux
de la Montagne-Noire
Syndicat intercommunal de
Cylindrage de la Redorte
RÉSEAU11
SMICTOM de l'Ouest Audiois
SIVOM des Corbières
SIVOM des Eaux du Limouxin

**MEMBRE
STATUTAIRE**
•••••

Département de l'Aude

ANNUAIRE DES SERVICES

PÔLE BÂTIMENT

ADMINISTRATION

Hinda Tijani

Assistante de direction
04 68 11 31 27
hinda.tijani@atd11.fr

Jean-Christophe Lopez

04 68 11 81 74
Responsable du pôle
jean-christophe.lopez@atd11.fr

Lucie Bouzinac

04 68 11 66 25
Chargée d'affaires
lucie.bouzinac@atd11.fr

DIRECTION

Laurent Naudy

Directeur
04 68 11 64 89
laurent.naudy@atd11.fr

Caroline Loste

04 68 11 81 90
Chargée d'affaires
caroline.loste@atd11.fr

Pierre TAILLADE

Chargé d'affaires
04 68 11 31 97
pierre.taillade@atd11.fr

PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT

Romain Guillabert

Responsable du pôle
04 68 11 65 09
romain.guillabert@atd11.fr

PÔLE ESPACES PUBLICS

Ioanna Boudouris

Chargée d'affaires
04 68 11 67 32
ioanna.boudouris@atd11.fr

Véronique Ramond

04 68 11 67 21
Chargée d'affaires
veronique.ramond@atd11.fr

Hélène Conscience

04 68 11 65 13
Chargée d'affaires
helene.conscience@atd11.fr

Damien Constans

04 68 11 66 25
Chargé d'affaires
damien.constans@atd11.fr

Marie-Laure Esquive

04 68 11 63 19
Chargée d'affaires
marie-laure.esquive@atd11.fr

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•



VOTRE ASSISTANCE TECHNIQUE

Agence technique départementale de l'Aude

Hôtel du Département Allée Raymond Courrière
11855 Carcassonne Cedex 9
Tél. : 04 68 11 69 78 / contact@atd11.fr

